LIBR-00331

Le programme de Recherche de la Commission sur l'avenir du Canada

Le programme de Recherche de la Commission sur l'avenir du Canada

Rapport d'étape

Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada

CANADA

Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984
Cat. No. Z1-1983/1-31-2
ISBN 0-662-53035-

Table des matières

Avant-propos

I Introduction 2

II L'économie 9
La macro-économie 12
Le fédéralisme et l'union économique 15
La structure industrielle 17
Le commerce international 19
La répartition et la sécurité du revenu 22
Le marché du travail et les relations de travail 23
La pensée et les problèmes socio-économiques 26

III Les institutions 29
Le Canada et l'économie politique internationale 31
La dynamique politique du fédéralisme canadien 33
Les institutions de représentation 35
L'État et la société à l'ère moderne 37
La Constitution, le citoyen et la société 38
La politique économique : processus et mécanismes 39
La politique industrielle 40

IV Le droit et la Constitution 43
Le droit, la société et l'économie 46
L'environnement juridique international 47
L'union économique canadienne 50
L'harmonisation des législations provinciales 51
Les accords institutionnels et constitutionnels 53

V Conclusion 55
Annexe A : Le mandat 57
Annexe B : L'organisation de la recherche 60

Avant-propos

La Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada a entrepris, pour mener à bien son mandat, un vaste programme de recherche et de consultation publique. *L'Enjeu* et le sommaire décrivant déjà l'élément consultation, nous aborderons dans le présent document, intitulé "Le programme de recherche de la Commission sur l'avenir du Canada : rapport d'étape", les travaux de recherche proprement dits.

Trois éminents universitaires canadiens assurent conjointement la direction de ce programme. Ce sont le professeur Ivan Bernier, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval, directeur de la section "Droit et Constitution" ; le professeur Alan Cairns, ancien directeur du Département de science politique de l'Université de la Colombie-Britannique, puis détenteur de la chaire William Lyon Mackenzie King d'études canadiennes de l'Université Harvard et maintenant directeur de la section "Institutions" ; et le professeur David C. Smith, ancien directeur du Département d'économie de l'Université Queen's, futur recteur de cette Université et directeur de la section "Économie".

Les directeurs de recherche ont mis au point un vaste programme. La description qui suit illustre l'ampleur des travaux et démontre bien la nécessité d'établir des liens entre les disciplines.

Les sciences sociales ont connu au Canada un essor important depuis la Commission Rowell-Sirois et, plus récemment, la Commission Gordon. Ce fut bien sûr le fait des chercheurs de la communauté universitaire, mais aussi d'organismes publics, notamment le Conseil économique du Canada, et les Conseils économiques provinciaux et bon nombre d'établissements privés. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont également été les maîtres d'œuvre de quantité d'études importantes.

La Commission a choisi de ne pas répéter les études qui, de l'avis de la communauté scientifique, avaient déjà été fort bien faites. On constatera que nombre de nos travaux ont pour but de réaliser la synthèse des connaissances dans les divers domaines de recherche.

Outre des recherches approfondies sur les institutions politiques et l'économie, nous avons effectué l'examen probablement le plus complet à ce jour du système juridique canadien. C'est que nous sommes convaincus de l'importance de bien comprendre la façon dont les instruments juridiques à notre disposition ont été et seront utilisés. Comme le mentionnent les directeurs de recherche dans leur introduction, la nature et la portée même de cette entreprise collective devraient faire ressortir des liens utiles et de nouvelles perspectives.

Il faut souligner que les commissaires n'ont pu consulter ces études lors de la rédaction de *L'Enjeu*, puisqu'elles sont toujours en cours. La plupart d'entre elles ne seront d'ailleurs disponibles qu'à la fin de 1984. Elles joueront toutefois un rôle déterminant quand les commissaires en auront pris connaissance et, aidés de l'équipe de recherche, prépareront leur rapport.

Les recherches entreprises dans le passé par les différentes commissions royales, en plus de répondre à leurs exigences premières, ont permis aux universitaires, aux étudiants, aux lecteurs intéressés et aux décideurs d'approfondir leurs connaissances. Je suis convaincu que les générations à venir accorderont également une grande valeur aux travaux de cette

Commission, qui feront époque. Ce sera le fait non seulement des directeurs, mais aussi des coordonnateurs et de tout le personnel de recherche.

Je profite donc de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, en mon nom et en celui de mes collègues, les directeurs de recherche ainsi que tous leurs collaborateurs, sans oublier les nombreux membres des groupes consultatifs de recherche qui les ont appuyés.

Le président

Donald S. Macdonald

Donald S. Macdonald

Introduction

I Introduction

Directeurs de recherche : Ivan Bernier, Université Laval
Alan Cairns, Université de la Colombie-Britannique
David C. Smith, Université Queen's

Voici les grandes lignes de notre programme de recherche. Elles vont nous permettre de présenter l'ensemble des hypothèses qui ont présidé à l'organisation de nos travaux et de préciser comment nous espérons pouvoir intégrer ces diverses études dans un cadre cohérent.

Les commissions royales et la recherche

Les gouvernants sont toujours trop absorbés par les problèmes quotidiens du pouvoir pour prendre du recul et essayer d'avoir une vision à long terme de l'avenir du pays. Ils réalisent cependant que le monde évolue et que les politiques d'hier deviennent désuètes car elles sont basées sur des fondements qui ne semblent plus garantir des résultats efficaces. Une des solutions qui s'offrent à eux est d'avoir recours à des avis et à des conseils extérieurs pour faire le point. Les commissions royales remplissent ce rôle.

Au cours des 50 dernières années, la Commission Rowell-Sirois, la Commission Gordon, la Commission Glassco, la Commission Porter, la Commission Carter, la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, pour n'en citer que quelques unes, ont ainsi procédé à des analyses exhaustives de divers aspects de la vie canadienne dans leurs domaines respectifs. Chacune a étayé ses travaux d'importantes recherches. La Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada poursuit cette tradition ; son programme de recherche, vaste et ambitieux, l'aidera à remplir son mandat.

Le mandat et la recherche

Le mandat de cette Commission est exceptionnellement vaste. Il s'attaque à de nombreux problèmes fondamentaux de politique que les gouvernements et les citoyens du Canada devront probablement affronter au cours des prochaines décennies.

Le programme de recherche, mis au point conjointement par les commissaires et les cadres du service de recherche, est un outil devant permettre à la Commission de bien remplir son mandat. L'extrait suivant, tiré du décret du Comité du Conseil privé publié le 5 novembre 1982 et créant la Commission, rappelle les principaux éléments du mandat en ce qui a trait au programme de recherche :

"Le mandat de la Commission sera d'enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, et sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada.

Le comité recommande en outre que les Commissaires se penchent sur les questions ci-après et fassent rapport à leur sujet :

(a) les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter, y compris les aspects suivants:
- les tendances des besoins et de la situation du marché du travail ;
- les faits nouveaux touchant l'offre de matières premières, sources d'énergie comprises ;
- les besoins de capitaux et la structure des coûts dans un monde caractérisé par une vive concurrence, une technologie avancée et une forte interdépendance ;
- les tendances qui se manifestent aux chapitres de la productivité, des niveaux de vie et du progrès social ;
- l'adaptation et la croissance du secteur industriel ;
- les possibilités et les contraintes du développement économique régional dans un cadre économique national ;
- l'intégrité de l'union économique canadienne, du double point de vue de l'unité du Canada et de la possibilité, pour tous les Canadiens, d'avoir part à la prospérité économique au fur et à mesure de son accroissement ;

(b) les aménagements institutionnels et constitutionnels propres à promouvoir la liberté et le bien-être des citoyens canadiens en même temps que le maintien d'une économie forte et concurrentielle, y compris les aspects suivants :
- les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les autres groupes qui composent la société canadienne ;
- la répartition opportune des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents niveaux de gouvernement et d'administration ;
- les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions et à favoriser l'expansion de l'union économique canadienne."

Le programme de recherche essaiera de répondre à plusieurs exigences de ce mandat. Il se penchera sur notre passé pour avoir une vision rétrospective du développement économique, politique, juridique, institutionnel et constitutionnel du pays depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette approche historique devrait nous aider à saisir l'origine de nos mécontentements actuels et à évaluer nos perspectives d'avenir à la lumière de nos réalisations passées. De façon plus générale, disposer d'un tel cadre de référence devrait contribuer à améliorer la qualité des recommandations de la Commission, car il permettra d'analyser le jeu complexe des forces sociales et des ententes institutionnelles.

Les études ont aussi comme rôle d'identifier les facteurs qui devraient avoir une influence prépondérante sur le développement du pays au cours des prochaines décennies. Il s'agit de traiter, dans ces études, des modifications institutionnelles et des choix de politiques auxquels il faudra procéder pour améliorer la performance économique, obtenir un système politique plus souple et des arrangements constitutionnels plus légitimes. Elles devront également chercher les moyens d'accorder un régime fédéral en pleine évolution à un gouvernement parlementaire pour en faire un tout efficace et flexible.

Tous ces objectifs sont liés les uns aux autres. En outre, il ne faut pas en

les poursuivant perdre de vue la dimension bilingue de notre pays et la mosaïque de cultures qui le composent.

Les audiences de la Commission l'ont bien montré, les Canadiens s'intéressent au contrat social qui les lie entre eux et à leurs gouvernements. Ils craignent, sans révision de celui-ci, d'occuper le même territoire mais de ne pas partager la même identité nationale indispensable pour régler les problèmes économiques, politiques et constitutionnels auxquels feront face les générations de demain. Ces préoccupations seront analysées.

Le contexte national

Le mandat de la Commission, comme le programme de recherche qui en découle, a subi l'influence d'un sentiment persistent de malaise en ce qui concerne le fonctionnement, et les relations entre eux, des systèmes économique, politique, juridique et constitutionnel de notre pays.

Dans le domaine économique, l'échec du système actuel génère des doutes quant aux perspectives de développement pour les décennies à venir. La gravité de la récession actuelle a jeté le doute sur sa capacité de créer suffisamment d'emplois. La persistance de l'inflation et les coûts qu'elle impose laissent songer quant à notre aptitude à la combattre efficacement à long terme. Le ralentissement de la croissance de notre productivité au cours de la dernière décennie fait craindre la stagnation économique. On prétend souvent que notre structure industrielle ne s'adapte pas comme elle le devrait ou comme le font celles des autres pays. Enfin, l'échec des mécanismes de règlement des conflits de travail et de partage de la richesse soulèvent des inquiétudes chez de nombreux Canadiens.

Les institutions politiques et économiques et leurs lignes de conduite sont souvent blâmées pour ces problèmes. Il faudra, pour lutter contre ce vent de pessimisme, prendre un certain recul. Nous pourrons alors analyser les succès à long terme enregistrés dans le passé qui ont permis à notre économie de s'adapter, de créer de très nombreuses possibilités d'emploi, de lutter plus efficacement contre l'inflation que d'autres, et de nous assurer une croissance économique impressionnante.

Nombreux sont les Canadiens qui estiment que notre système politique génère de plus en plus de conflits et que ses politiques économiques ou autres sont de moins en moins efficaces. Nombreux sont également ceux qui jugent que notre système politique est moins stable et moins sûr qu'il ne l'était après la Seconde Guerre mondiale. Il faut avouer, d'ailleurs, que ces appréhensions ne semblent pas sans fondement : rappelons simplement le débat qui a lieu au Québec sur le rôle de cette province dans la Confédération ; l'insatisfaction de l'Ouest canadien ; l'incapacité du système de partis de devenir un instrument d'intégration nationale ; la coexistence de définitions contradictoires du Canada ; le recours à un langage agressif et hostile lors des relations intergouvernementales et, bien évidemment, la récente lutte constitutionnelle, qui nous a donné l'occasion de voir presque tous les participants remettre en question la plupart des institutions, et a révélé que le changement se heurtait à des obstacles presque insurmontables.

Il faut cependant être objectifs : le Canada n'est pas le seul pays qui ait connu des difficultés politiques, constitutionnelles, économiques et régionales. Mais il ne faut pas non plus oublier que le système s'est adapté à des chocs importants et a su faire preuve d'une grande flexibilité politique et économique. Il est tout aussi important d'étudier les succès passés que nos difficultés actuelles.

Le système judiciaire n'a pas non plus échappé à la critique au cours de ces dernières années. Les aspects les plus souvent mentionnés sont sa complexité et sa tendance à attiser les conflits et les rivalités plutôt qu'à favoriser la collaboration et le compromis. La lourdeur de la réglementation gouvernementale, par exemple, est souvent mise en cause. On l'accuse d'être coûteuse et d'empêcher les entreprises de s'adapter rapidement aux changements dans les conditions du marché. Par ailleurs, on prétend que les minorités défavorisées et inorganisées ont peu accès au système judiciaire et exercent peu d'influence sur son évolution. Les problèmes de notre système juridique, de même que ses vertus, doivent être considérés.

Bref, nous nous sommes heurtés récemment à de sérieux problèmes d'ordre économique et politique et rien ne garantit que l'avenir sera plus facile. C'est pourquoi le Canada doit se doter d'une politique efficace et judicieuse. Cependant, nous ne sommes pas seuls. D'autres pays et d'autres gouvernements subissent aussi les effets de l'interdépendance et de la concurrence internationale. Comme par le passé, les Canadiens s'adapteront sans aucun doute aux exigences de l'avenir, non pas en répudiant leur passé, mais en tirant parti de leur héritage économique, politique et constitutionnel.

Le contexte global comparatif

L'inflation, le chômage et les faibles taux de croissance, bien qu'ayant des effets variables d'un pays à l'autre, n'en inquiètent pas moins tous les gouvernements. Le virage technologique, le défi de la concurrence internationale sur le plan économique, les compétences qu'exige l'ère informatique et la nécessité de pourvoir humainement aux besoins d'une population mondiale en croissance ne préoccupent pas que nous. L'affirmation régionale comme les revendications ethniques et nationalistes sont des phénomènes courants pour les gouvernements contemporains. Les objectifs des mouvements féministes, les aspirations des peuples autochtones et les préoccupations de groupes environnementalistes illustrent bien les changements fondamentaux qui s'opèrent au niveau de la conscience, de l'identité et des valeurs, et dépassent les frontières nationales.

La démocratie contemporaine est sujette à des tendances économiques et à des forces sociales qui ignorent les frontières politiques. L'internationalisation de l'activité économique se manifeste par les multinationales, les mouvements de capitaux, la nouvelle division internationale du travail et l'interdépendance économique globale que cela entraîne. Les institutions économiques internationales comme le GATT et le FMI sont aussi des manifestations de la nouvelle dimension internationale dont doivent tenir compte les gestionnaires de l'économie d'un État moderne.

Bien que ces tendances soient inéluctablement liées à la situation de l'homme moderne, leurs incidences, leur nature précise et la façon dont elles interagissent varient d'un État à l'autre. De plus, les problèmes et les possibilités qu'elles engendrent sont des produits de leur interaction avec les ententes institutionnelles, les traditions politiques et juridiques, l'imposition des ressources, les relations de travail et d'autres phénomènes qui diffèrent d'un pays à l'autre.

La Commission a pour mandat d'examiner et d'analyser la situation canadienne, de faire des recommandations à la lumière des caractéristiques du Canada et des caractéristiques universelles qui influeront sur l'avenir des Canadiens.

Une politique économique qui s'adapte : un objectif

Nous devons nous efforcer d'étudier la façon dont l'économie politique canadienne peut le mieux s'adapter au changement. Le choix de l'objectif à poursuivre traduit notre certitude que l'avenir nous prendra en partie par surprise, peu importe le raffinement de nos outils de prévision. Nos prédécesseurs ne nous avaient pas dépeint le monde dans lequel nous vivons ; nous ne sommes pas non plus capables de prédire en totalité à nos descendants le leur. C'est pourquoi il nous faut adopter une politique qui nous permettra de réagir avec souplesse aux éléments inconnus de demain.

Ce que nous connaissons de l'avenir nous laisse entrevoir une telle évolution. Il semble en effet que les changements technologiques, la portée des découvertes scientifiques, la concurrence économique livrée par les nouveaux pays industriels, l'évolution démographique des populations canadienne et mondiale et l'évolution vers une société de l'information en feront partie. Les certitudes, comme les incertitudes, que nous avons face à l'avenir nous font éprouver le besoin d'institutions politiques et économiques plus orientées vers l'avenir que vers le passé. Parler de possibilités d'adaptation de l'économie politique ne veut pas dire que seul le système économique ou seuls les systèmes politique et constitutionnel sont flexibles. Au contraire, cette flexibilité doit faire partie intégrante des deux systèmes ; elle doit aussi se trouver dans les liens qui existent entre eux, dans une époque positiviste.

La notion de flexibilité accolée au concept d'économie politique impose un caractère pluridisciplinaire à nos recherches. Avec elle, la recherche d'un système politique plus représentatatif va de pair avec celle de structures de prises de décisions économiques plus efficaces ; de même, le besoin de politiques économiques internationales plus pertinentes va de pair avec des relations économiques fédérales-provinciales plus harmonieuses.

Cet objectif d'une politique économique souple ne signifie pas nécessairement qu'il faille repartir à zéro. Nous préférons travailler dans le prolongement de notre passé et en accord avec ce que nous savons de l'avenir plutôt que d'entreprendre une mutation douloureuse qui ferait de nous un peuple différent, cherchant à instaurer de nouvelles institutions économiques et politiques. Ce ne serait ni souhaitable, ni réaliste. Nous institutions parlementaires, le fédéralisme, une économie mixte et la version canadienne d'une société bilingue et multiculturelle ne constituent pas un accident de parcours ; c'est un patrimoine à préserver et à enrichir. Notre tâche consiste donc à tenter d'élargir notre marge de manœuvre, mais sans renier l'héritage de nos institutions, garantes de nombre de nos valeurs fondamentales.

Le programme de recherche

Pour la réalisation de son mandat, la Commission doit aborder des questions qui sont interdépendantes. Ce mandat, et le thème d'une économie politique souple qui en découle, confèrent la priorité aux recherches sur les questions économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles. Il a donc fallu recruter essentiellement des chercheurs qui se spécialisent dans l'étude de ces questions, même si des spécialistes d'autres domaines se sont joints à eux. Tous concourent à l'effort de recherche collectif de la Commission par l'apport de connaissances spécialisées acquises dans la foulée d'efforts de recherche considérable réalisée tant au Canada qu'à l'étranger au cours des dernières décennies.

La fragmentation des domaines de spécialisation a permis de faire progresser sensiblement nos connaissances depuis quelques décennies. Par

contre, il n'est plus possible aujourd'hui, comme à l'époque de la rédaction du rapport Rowell-Sirois, d'évoluer avec aisance d'une spécialité à l'autre. Les efforts maintenant nécessaires pour maîtriser un champ de spécialisation, pour se tenir au courant de tout ce qui se publie sur un sujet, n'aident pas à avoir une vue d'ensemble comme le mandat de la Commission le réclame.

La stratégie retenue par la Commission pour procéder à une analyse intégrée d'un ensemble de connaissances de plus en plus spécialisées veut maximiser les avantages incontestables de cette spécialisation tout en la décloisonnant. Chaque question est d'abord étudiée isolément ; les résultats obtenus sont ensuite regroupés et intégrés à l'ensemble. On détermine alors leurs liens et leur imbrication dans le réseau interdépendant entourant les questions soulevées par le mandat.

Au départ, le programme de recherche est scindé en trois grands domaines ou sections : l'économie, les institutions et le droit et la Constitution. Ceci reflète la structure universitaire, d'où proviennent la plupart des chercheurs. Comme on l'indique aux chapitres subséquents de ce rapport, au sein de chaque section des coordonnateurs assument la responsabilité de l'organisation d'un volet de la recherche. C'est une lourde responsabilité, puisqu'il leur incombe de préparer les rapports faisant la synthèse des documents les plus spécialisés. Ceux-ci seront d'ailleurs publiés avec les études qu'ils synthétisent.

C'est de façon délibérée que les travaux des trois sections de recherche se chevauchent ; ce n'est pas non plus un hasard si des chercheurs appartenant à une section collaborent à un projet avec ceux d'autres sections. Des mécanismes spéciaux existent pour les cas où une question est abordée par les trois sections de recherche. Ainsi, le rôle du Canada dans l'économie politique internationale est abordé en profondeur dans chaque section, mais dans une perspective différente. Des séminaires et des conférences prévus pour l'été de 1984 permettront une mise en commun des résultats obtenus. Il en sera de même pour divers autres aspects de l'état de l'union économique du Canada qui seront étudiés au cours des mois à venir. La multiplicité des aspects du développement économique, politique et constitutionnel du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest fera aussi l'objet d'une collaboration entre les trois sections. Il en sera de même pour les études sur le fédéralisme et sur la stratégie industrielle, cette dernière synthétisant les perspectives du droit, de l'économie et des sciences politiques.

Cet effort d'intégration contribuera à la préparation du rapport final de la Commission. Les conclusions des travaux de recherche, portant sur des questions importantes et sur les préoccupations fondamentales du programme de recherche, serviront en effet d'intrants pour ce rapport.

Le programme de recherche abordera, directement ou indirectement : le rôle de l'État ; les relations entre la loi et la société ; les droits et le bien-être des particuliers ; l'équilibre souhaité entre les prises de décision des secteurs public et privé en matière économique ; les pouvoirs relatifs des divers gouvernements dans le régime fédéral et les relations entre eux ; l'équilibre approprié entre nationalisme et internationalisme en économie ; les relations entre le patronat, le monde du travail et le gouvernement ; les relations économiques avec les États-Unis et plusieurs autres.

La préparation simultanée et la publication subséquente de tant d'analyses, portant sur un si grand nombre de sujets, mettra en relief des liens originaux entre des études distinctes. L'interaction imprévisible entre les chercheurs et la pratique poussée de domaines de spécialisation inconnus

favoriseront l'intégration des différentes idées. C'est surtout le cas d'une série de travaux sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest qui sont en voie de préparation. Enfin, d'autres projets feront probablement leur apparition au cours des mois à venir pour combler les besoins qui se feront sentir.

Voici donc, à ces quelques exceptions près, le programme de recherche de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. C'est, de par son ampleur, le plus important programme de recherche collective jamais entrepris au Canada. Nous sommes convaincus que les Canadiens y trouveront un instrument précieux pour s'adapter au monde de demain.

L'économie

II L'économie

Directeur de recherche : David C. Smith, Université Queen's

Le mandat de la Commission soulève des questions fondamentales quant au système économique canadien. Les institutions qui lient les provinces et les régions du Canada dans une union économique contribuent-elles au progrès économique qui devrait résulter de notre intégration nationale ? En fonction de quels critères ces gains sont-ils répartis entre les Canadiens ? Notre système est-il suffisamment souple pour bien réagir aux forces de l'évolution économique, d'origines externe et interne, qui affectent nos perspectives de développement économique ? Pouvons-nous nous développer sans subir l'inflation et le chômage qui nous ont affectés au cours des dernières années ?

L'analyse économique, bien qu'insuffisante, n'en est pas moins essentielle lorsqu'il s'agit de répondre à de si importantes questions. Les outils de l'économiste peuvent nous aider à cerner les facteurs qui influencent la répartition des ressources humaines et autres du pays, celle des revenus en fonction de leur utilisation, et à mieux comprendre la nature du développement économique. Ces outils devraient nous aider à mieux saisir, bien que de façon incomplète, comment les décisions individuelles et collectives agissent sur l'offre et la demande de ressources, les forces qui modèlent notre structure régionale et industrielle et la signification de notre interdépendance économique avec les autres pays.

Les économistes ne se contentent pas d'étudier l'allocation des ressources d'un pays, mais tentent également de déterminer dans quelle mesure les institutions gouvernementales et non gouvernementales, et leurs politiques mènent à une allocation plus ou moins efficace de celles-ci. Ils n'analysent pas seulement les revenus générés directement par l'activité économique mais également les effets de diverses mesures destinées à influer sur la répartition de revenus pour satisfaire aux objectifs sociaux et politiques.

Notre mandat nous imposant d'étudier l'efficacité de l'union économique canadienne, nous nous devons d'examiner le processus d'allocation et de distribution de nos ressources économiques en tenant compte des institutions politiques et juridiques propres à notre pays. Cela rappelle le mandat confié il y a plus de 50 ans à la Commission Rowell-Sirois sur les relations fédérales-provinciales, qui fut elle aussi mise sur pied alors que naissaient de sérieux doutes quant au bien-fondé de l'union économique, étant donné les problèmes économiques de l'époque. Les travaux des économistes d'alors ont aidé la Commission à produire son rapport et les documents d'accompagnement. Ces travaux ont eu des effets durables sur les politiques et sur la vision que les Canadiens ont de leur pays.

Le mandat de la présente Commission est beaucoup plus vaste, comme la simple lecture de son nom l'indique. La Commission doit non seulement étudier l'union économique, mais aussi les perspectives de développement économique. Nous avons une fois de plus besoin des outils de l'économiste pour améliorer notre compréhension de ce qui détermine le potentiel

économique futur du pays et pour savoir comment les instruments de la politique économique peuvent nous permettre de nous rapprocher ou de nous éloigner de ce que nous voulons réaliser collectivement dans les prochaines décennies. Cet aspect du mandat de la Commission est semblable à celui de la Commission royale Gordon sur les perspectives de développement économique créée il y a près de 30 ans pour étudier les perspectives économiques à long terme du Canada. À cette époque, comme maintenant, on fit appel aux économistes et la réaction fut très favorable.

Mener à bien des travaux de recherche économique pour une commission est à la fois plus facile et plus difficile aujourd'hui qu'il y a 30 ou 50 ans. Grâce aux travaux entrepris dans les universités et dans d'autres organismes des secteurs public et privé, comme par exemple les fondations privées de recherche et les conseils économiques fédéraux et provinciaux, on dispose d'une grande quantité de travaux de qualité. Cependant, même si on peut s'appuyer sur un beaucoup plus grand nombre de travaux qu'autrefois, il est difficile d'en utiliser le contenu pour en tirer des conclusions sur les questions soulevées par le mandat de la Commission. La pertinence, la qualité et la complexité des travaux de recherche disponibles varient beaucoup; l'étape du tamisage doit donc se faire avec grand soin. Les conclusions de ces travaux soulèvent des débats qui vont des questions les plus ésotériques, sur les détails mathématiques des derniers développements théoriques, aux questions fondamentales de politique qui intéressent la Commission. Celle-ci doit donc tenir compte des points de vue contradictoires résultant de vraies différences entre les résultats de recherche. De plus, malgré les grands progrès réalisés, il y a encore des domaines qui intéressent la Commission et qui, bien qu'essentiels, n'ont été l'objet que de peu d'études. Même s'ils sont en général moins faciles à approfondir, il est nécessaire d'y consacrer des efforts de recherche.

Trois caractéristiques fondamentales de notre travail sont présentes dans le programme de recherche en économie comme dans les deux autres sections du programme de recherche. Réitérons tout d'abord que ce travail se fait en collaboration étroite avec celui entrepris dans les sections "Institutions" et "Droit et Constitution". Nous nous sommes efforcés de parvenir à une plus grande intégration de ces trois domaines que par le passé. En second lieu, étant donné l'ampleur du mandat et la disponibilité d'une beaucoup plus vaste gamme de travaux de recherche qu'autrefois, on accorde moins d'importance aux projets destinés à combler nos connaissances et on privilégie les documents qui synthétisent les connaissances dans les domaines intéressant la Commission. Enfin, dans le choix des études, on a accordé une grande importance à leur rapport au thème général d'identification et d'examen des éléments qui influencent la faculté d'adaptation à long terme de l'économie, ainsi que la mesure dans laquelle les institutions économiques, politiques et juridiques influencent cette capacité d'adaptation.

Les travaux en économie sont répartis en sept modules décrits ci-dessous et définis comme des moyens pratiques de classer et d'organiser le travail. Nous examinerons d'abord les forces économiques qui déterminent la performance de l'ensemble de l'économie (le niveau macro-économique) avant

de passer au module sur le fédéralisme et l'union économique qui regroupe les études sur la dimension régionale de l'activité économique. Le troisième module décrit la structure industrielle et la capacité d'adaptation du système industriel canadien, tandis que le quatrième traite des échanges internationaux et des autres forces internationales agissant sur le développement économique canadien. Le module suivant porte sur la répartition et la sécurité du revenu au Canada. Vient ensuite l'étude du marché du travail et des principales caractéristiques des relations de travail. Le dernier module porte sur divers aspects des problèmes socio-économiques afin d'aborder les sujets qui s'insèrent mal dans le cadre des autres modules et de permettre de disposer d'une meilleure perspective et d'une plus grande intégration.

Les coordonnateurs de chaque module rédigeront des essais de synthèse qui établiront le lien entre les études réalisées dans leur secteur et le mandat de la Commission. Ils y travailleront coinjointement avec leurs collègues s'occupant de sujets connexes dans les sections "Institutions" et "Droit et Constitution".

La macro-économie

Coordonnateur : John Sargent, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada
Coordonnateur associé : Pierre Fortin, Université Laval

La Commission se préoccupe au premier chef du comportement des phénomènes nacro-économiques dans l'économie canadienne. Ces phénomènes comprennent, notamment, l'évolution des revenus, de la productivité, des dépenses des secteurs privé et public, de l'inflation, du chômage, des taux de change et de la balance des paiements. Les politiques gouvernementales réagissent aux phénomènes macro-économiques, mais les influencent aussi.

Les études réalisées dans ce module sont réparties en trois volets : le premier étudie la performance macro-économique de l'économie canadienne et la politique macro-économique menée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le second examine certains facteurs susceptibles d'influer sur les perspectives macro-économiques du Canada et le troisième se penche sur certains aspects institutionnels de l'économie qui pourraient être modifiés afin d'en améliorer la performance.

L'étude de l'évolution de la performance et des politiques macro-économiques depuis 1945 accorde une importance particulière à la période écoulée depuis le milieu des années 1960. On s'intéresse au contexte économique international pour situer les tendances canadiennes dans une perspective comparative. En plus d'examiner l'évolution récente des agrégats macro-économiques, l'étude traite des principales modifications structurelles, y compris les tendances à la hausse du chômage et de l'inflation depuis la fin des années 1960, la diminution de la productivité depuis 1973 et la sévérité sans précédent de la récente récession. Cette étude traite également de la

croissance de la taille relative du gouvernement, de la modification de l'importance des éléments de stabilisation automatique, de la modification des causes de la croissance de la population active, de l'évolution des taux d'épargne et de la plus grande ouverture de l'économie sur les échanges internationaux et les mouvements de capitaux.

Outre la description de l'évolution des agrégats macro-économiques, ces travaux soulignent l'évolution des attentes relatives à la performance économique, telles que reflétées par les prévisions actuelles à moyen et à long termes et par les énoncés sur les objectifs de performance atteignables grâce aux politiques macro-économiques. Tous les travaux de recherche entrepris dans ce domaine exprimeront sans aucun doute des opinions sur les "grandes questions" de politique : l'importance à attacher à l'objectif de lutte contre l'inflation et la mesure dans laquelle il convient de poursuivre des objectifs macro-économiques en variant les politiques au lieu de suivre des règles établies.

Les recherches de ce volet portent sur les sujets suivants :

- l'évolution du système monétaire international ;
- les répercussions de la mobilité du capital international sur l'économie et les politiques ;
- un aperçu de la croissance économique canadienne de l'après-guerre dans le cadre d'une comparaison internationale ;
- le comportement des prix au Canada ;
- l'inflation salariale au Canada ;
- un examen du financement de la croissance économique et de l'évolution des instruments d'épargne et de financement des entreprises ;
- l'adaptation à l'inflation : sa portée, son à-propos et ses conséquences ;
- le contrôle monétaire au Canada ;
- les aspects théoriques et pratiques de la politique monétaire au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale ; et
- les aspects théoriques et pratiques de la politique fiscale au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les études traitant des perspectives macro-économiques nous donnent avant tout une idée des limites de notre capacité à prédire l'avenir. Il suffit de revoir les prévisions de la Commission Gordon et du Conseil économique du Canada à ses débuts pour mesurer, quoique de façon informelle, la marge d'erreur de toute prévision.

Nous ne cherchons pas ici à construire un modèle économétrique à long terme ni à mettre au point une seule et unique projection de croissance "officielle". Cependant, nous analysons les éléments qui peuvent s'avérer importants pour déterminer la croissance et les perspectives d'ensemble des régions et des secteurs industriels tels que la démographie, la productivité, l'épargne et l'investissement, le contexte mondial et la "capacité d'adaptation" canadienne. Nous avons recours aux projections à long terme déjà réalisées par d'autres institutions de recherche (le Conseil économique du Canada, l'Institut d'analyse de politiques de l'Université de Toronto, Data Resources of Canada et Informetrica) pour obtenir une "approximation quantitative" sommaire de quelques scénarios d'avenir possibles.

À titre d'exemple, les projections les plus récentes de ces organismes ne prévoient qu'une diminution assez lente du chômage au cours des années 1980 et, en général, tout au plus une faible réduction du taux d'inflation. Certaines de ces projections entrevoient, pour les années 1990, un taux de chômage aux alentours de 6 à 8 p. cent. Cette période prolongée de chômage élevé pourrait bien être l'une des plus importantes caractéristiques de la situation économique à laquelle la Commission doit faire face alors qu'elle se penche sur les diverses questions institutionnelles.

Les études analysent également les façons dont les divers genres de politiques gouvernementales peuvent affecter les perspectives de croissance. Nous essayons, en particulier, de quantifier de façon sommaire les effets de niveaux plus élevés d'investissement et d'épargne sur la croissance.

Les études de ce volet sont les suivantes :

- l'étude des projections économiques à long terme actuellement disponibles pour l'économie canadienne ;
- L'étude des analyses générales disponibles portant sur la croissance et sur les perspectives de développement mondiales ;
- l'évolution de la productivité et ses perspectives ;
- la formation du capital et de l'épargne ;
- la croissance et la politique économiques ;
- la taille du gouvernement et la croissance économique (conjointement avec la section "Institutions").

Le troisième volet, consacré aux questions institutionnelles, étudie les leçons qu'on peut tirer d'un examen des politiques macro-économiques passées. Il traite plus précisément de deux grandes questions : l'économie canadienne a-t-elle développé une tendance particulièrement forte à l'inflation en réponse aux chocs inflationnistes de l'offre et résiste-t-elle obstinément à une réduction des accroissements des coûts et des prix lors d'un ralentissement économique ? Est-il en outre possible d'apporter des changements institutionnels qui pourraient permettre d'améliorer ces caractéristiques néfastes tout en restant conforme à notre régime politique, aux grandes caractéristiques de notre système économique et plus particulièrement à la nature décentralisée du pouvoir du monde du travail et du monde des affaires ?

Il y a des domaines dans lesquels il serait possible d'apporter des modifications aux institutions. Ces domaines comprennent les politiques temporaires et permanentes de revenu telles que les politiques de revenu reposant sur l'impôt, la modification de la durée et de la répartition des dates d'entrée en vigueur des conventions collectives des travailleurs syndiqués et d'autres modifications institutionnelles possibles dans les domaines des salaires et de la détermination des prix. La question des relations entre le monde du travail, le patronat et le gouvernement, y compris la mise à l'essai de divers mécanismes de consultation, est l'un des sujets abordés dans le cadre du module du marché du travail et des relations de travail de la section "Économie", ainsi dans les deux autres sections.

Le présent module s'intéresse aussi à un autre ensemble de questions sur l'élaboration et la mise en place de politiques de stabilisation dans un État fédéral dont les régions sont très différentes. Il s'agit d'évaluer si le partage actuel des responsabilités par niveau de gouvernement empêche, d'un point de

vue national, une politique efficace de stabilisation et, si oui, dans quelle mesure. Plusieurs questions sont à l'étude : l'absence de mécanismes officiels pour l'harmonisation des politiques est-elle un problème important ? Y a-t-il un manque d'harmonisation des responsabilités de dépense et d'imposition qui ont une importance particulière en tant qu'instruments de politique de stabilisation ? Dans quelle mesure la marge de manoeuvre fiscale permet-elle de bien se servir de ces instruments ? Quatre études sont consacrées à ces sujets :

- les choix possibles en matière de politique anti-inflationniste et leurs conséquences ;
- l'étude et l'évaluation des politiques de revenu incitatives ;
- la politique salariale du secteur public (conjointement avec le module du marché du travail et des relations de travail) ; et
- la stabilisation régionale au Canada.

Le fédéralisme et l'union économique

Coordonnateur : Kenneth Norrie, Université de l'Alberta

La question clé qui sous-tend la recherche de ce module est de savoir comment réaliser et répartir équitablement les avantages que procure l'intégration économique des provinces du Canada, tout en tenant compte des différences régionales et du régime politique décentralisé qui s'y rattachent. Les travaux du module comptent trois volets principaux : le fonctionnement de l'union économique canadienne, la nature et la portée du régionalisme et la structure et le fonctionnement des institutions et des politiques fédérales.

Dans le cadre du premier volet, nous étudions le fonctionnement de l'économie canadienne du point de vue de ses éléments constitutifs, c'est-à-dire en la traitant comme un ensemble d'économies régionales distinctes. Nous cherchons à déterminer comment chaque région s'en tire en termes de revenu réel ainsi que la nature et le degré des liens entre les régions. Il s'agit de savoir si les avantages que chaque région retire des échanges commerciaux et du mouvement des facteurs de production sont plus importants dans le cadre de l'union économique qu'ils ne le seraient si chaque région fonctionnait indépendamment des autres. Nous voulons aussi savoir si les régions retirent des gains additionnels dans des domaines moins facilement quantifiables, soit la diffusion de l'information ou les assurances offertes par les programmes de transfert interrégionaux. Si nous répondons par l'affirmative, il nous faudra alors établir dans quelle mesure ces avantages sont affectés par les entraves que les politiques des gouvernements fédéral et provinciaux peuvent mettre à une intégration économique complète. Nous chercherons également à savoir comment tout avantage imputable à ce système est réparti entre les régions et comment les politiques des divers paliers de gouvernement affectent cette distribution.

Nous prenons pour hypothèse de base que la concentration de la population suit celle de l'activité économique. L'objectif est d'en apprendre le plus possible sur le fonctionnement de l'union économique canadienne. Nous cherchons à savoir s'il existe des avantages dûs à l'utilisation de plusieurs

économies régionales distinctes et, si c'est le cas, quelles sont l'importance et la répartition de ceux-ci. On peut également chercher à évaluer la perte qui serait imputable à la présence ou à l'apparition d'entraves à cette intégration, de quelque nature qu'elles soient. Nous nous efforçons de répondre à ces questions au moyen de cinq études :

- une analyse quantitative de l'union économique canadienne ;
- un aperçu global de la nature de l'intégration économique régionale ;
- les obstacles au commerce interprovincial : le cas des produits agricoles ;
- une analyse de l'efficacité du processus d'ajustement interrégional ;
- les disparités économiques régionales : pourquoi sont-elles là et que pouvons-nous y faire ?

Le second volet aborde le régionalisme du point de vue des théories du fédéralisme. On s'y demande pourquoi les attitudes, les croyances et les préférences pour les services gouvernementaux peuvent varier d'une région à l'autre. Pour quels types de questions peut-on s'attendre à constater des variations dans les préférences régionales ? Quelle est l'étendue de ces variations et quels sont leurs liens avec les frontières politiques actuelles ?

Les préférences régionales à l'égard des politiques gouvernementales peuvent varier pour deux raisons essentielles : les individus peuvent se regrouper selon des critères linguistiques ou culturels – pour des raisons historiques ou autres – ou encore les structures économiques peuvent varier d'une région à l'autre. Chacun de ces genres de clivage impose de songer à des politiques de nature différente. Ce volet cherche à comprendre la nature des préférences régionales, puisqu'une des raisons justifiant la décentralisation du pouvoir politique est qu'elles existent. Deux études sont menées sur ces sujets :

- l'appui populaire aux politiques au sein de la fédération (conjointement avec la section "Institutions" ; et
- une analyse économique des préférences régionales,

Le dernier volet s'attaque à l'analyse des institutions et des politiques actuelles de notre structure fédérale de gouvernement et examine certaines réformes possibles. Cela impose deux étapes analytiques distinctes : tout d'abord déterminer le partage des pouvoirs et des responsabilités qui convient entre les divers niveaux de gouvernement et ensuite concevoir un système d'institutions intergouvernementales et de transferts fiscaux en fonction de ce partage.

Il faut souligner ici un certain nombre de choses. Nous ne prenons pas pour acquis que le partage des pouvoirs et des responsabilités, qui maximiserait la production économique par habitant, est nécessairement celui qui apporterait inévitablement le plus d'avantages à la société. De même, nous ne croyons pas à priori que toutes les variations de normes ou de politiques régionales soient inefficaces, même au titre des avantages d'une union économique. Enfin, nous ne prenons pas non plus pour acquis que les avantages de l'intégration économique vont nécessairement de pair avec un gouvernement central fort ni, à l'opposé, que les groupes linguistiques ou culturels bénéficient de meilleurs services avec un pouvoir décentralisé. En d'autres termes, les choix en matière d'institutions vont d'une fédération hautement centralisée à une fédération hautement décentralisée, avec toute

une gamme de mesures de politiques possibles le long de ce continuum.

Nous consacrons un premier groupe d'études à l'évaluation des institutions en place et des politiques en vigueur et tentons d'anticiper les problèmes qui pourraient surgir si d'importantes révisions constitutionnelles ou institutionnelles ne sont pas entreprises. Ces études sont :

- l'économie politique du fédéralisme canadien de 1940 à 1984 (conjointement avec la section "Institutions") ;
- l'évaluation des stratégies et des politiques de développement économique régional du gouvernement fédéral ;
- l'aliénation économique régionale : le Québec ;
- l'aliénation économique régionale : l'Ouest et les Maritimes ;
- l'évaluation des ententes fiscales intergouvernementales ; et
- les municipalités et le fédéralisme canadien.

Le dernier volet examine la possibilité de nouveaux arrangements constitutionnels et autres dans le cadre de l'élaboration des politiques économiques. Les trois études de ce volet sont :

- l'élaboration de la politique économique dans un État fédéral : les rivalités interprovinciales doivent-elles toujours être inefficaces au niveau national ?
- une vision économique du partage des pouvoirs et de l'autorité dans un État fédéral comme le Canada ;
- la centralisation et la décentralisation : une étude de la gestion économique au Canada.

La structure industrielle

Coordonnateur : Donald G. McFetridge, Université Carleton

Le module consacré à la structure industrielle traite de la capacité d'adaptation du système industriel canadien aux changements économiques. Nous étudions en particulier la facilité avec laquelle le secteur industriel, pris dans son ensemble, et ses divers éléments constitutifs ont su s'adapter aux changements technologiques et à ceux de la concurrence internationale. Nous nous penchons également sur l'importance et sur la nature des ajustements qui pourraient être nécessaires à l'avenir et sur le rôle du gouvernement dans ce processus.

Les travaux portent sur la croyance populaire qui veut que le système industriel canadien soit menacé comme jamais auparavant par des techniques nouvelles, notamment l'apparition des puces en informatique, la venue de nouveaux concurrents sur les marchés internationaux, surtout en Extrême Orient, et la réduction des barrières naturelles et artificielles aux échanges commerciaux. On peut aborder de bien des façons cette affirmation voulant que notre système industriel, et donc notre niveau de vie futur, soit menacé de nombreuses façons. L'approche retenue ici est d'étudier et d'évaluer les ajustements réalisés, d'enquêter sur la présence possible d'"imperfections structurelles" freinant l'ajustement de l'industrie, et d'évaluer la mesure dans laquelle la politique industrielle a facilité ou ralenti cet ajustement.

Dans le cadre de notre étude, nous passons d'abord en revue l'évolution

du système industriel lui-même. C'est le point de départ pour tenter de déduire quels changements observés correspondent à de bonnes réactions à l'évolution passée du contexte économique et technologique. S'il est évident que le système a bien réagi à ces évolutions dans le passé, et à moins que la vitesse ou l'importance des changements auxquels il fera face à l'avenir ne soient fondamentalement différentes de celles connues dans le passé, il n'y a pas de raison de s'inquiéter des changements à venir.

Le problème inhérent à cette approche est qu'il n'y a pas de norme manifeste pour évaluer si un ajustement est réussi. Nous ne connaissons pas le rythme auquel les ressources "devraient" passer des secteurs en déclin à ceux en croissance. Nous ne savons pas non plus pour quelles catégories de biens ou de services le Canada "devrait" accaparer une part plus importante du commerce mondial. Nous savons néanmoins que le taux de croissance de notre productivité a été, dans de nombreux secteurs, bien inférieur à celui d'autres pays.

Nous nous attaquons ensuite à la structure de diverses industries canadiennes pour déceler les "imperfections structurelles" qui freineraient l'adaptation au changement dans le contexte économique. On affirme souvent que de nombreuses entreprises canadiennes seront incapables de s'adapter à des changements importants de leur environnement car elles sont trop petites, manquent de financement, proposent des gammes trop étendues de produits et sont "limitées", en ce sens qu'elles n'ont pas les moyens d'assumer des fonctions de développement de produits ou de s'attaquer à d'autres marchés. Nous nous efforçons donc de recueillir des renseignements sur les imperfections structurelles et, à l'occasion, d'établir un lien entre ces imperfections et certains ajustements ou performances observés jugés décevants.

La troisième approche que nous avons retenue, qui complète les approches précédentes, est d'étudier le contexte institutionnel au sens large, incluant les politiques. Il est en effet possible qu'on doive imputer les échecs observés ou possibles d'ajustement des industries aux institutions du marché du travail ou à une mauvaise gestion au niveau macro-économique ou micro-économique.

Une mauvaise gestion micro-économique, ou encore une mauvaise gestion de la politique industrielle, peut se traduire par une réglementation excessive qui pourrait ralentir les ajustements ou par l'attribution de ressources excessives aux sociétés de la Couronne ou aux ministères de l'État. De par la nature même des stimulants auxquels elles sont soumises, ces institutions pourraient être moins aptes à choisir les "bons" investissements et à se départir des "mauvais". Une mauvaise gestion de la politique industrielle pourrait également retarder la croissance de secteurs "prometteurs" soit parce qu'ils ne bénéficieraient pas d'aide suffisante pour les activités essentielles à leur croissance, telles que la formation, l'éducation et la recherche et le développement, ou parce que l'aide apportée à des entreprises ou à des secteurs en déclin augmenterait le prix des ressources dont les secteurs en croissance ont besoin.

Compte tenu de cette approche globale, les projets du module de la structure industrielle sont répartis en deux volets, le premier étudiant la structure industrielle et l'autre se penchant sur les politiques en fonction de la

structure de l'industrie canadienne. Le volet de la structure industrielle compte sept études :

- les facteurs reliés aux différences de productivité entre les différents secteurs de la transformation aux États-Unis et au Canada ;
- les questions de productivité au Canada ;
- l'évolution de la composition sectorielle de la production et de l'emploi depuis 1960 ;
- l'évolution de la concentration des marchés et de la réglementation économique ;
- l'effet du changement technologique, des facteurs internationaux et de la politique canadienne sur l'évolution des industries de l'aluminium et de l'acier ;
- les facteurs rattachés à la rationalisation industrielle menée avec succès et les avantages qui en ont découlé ;
- l'évolution de la taille des marchés des grandes entreprises canadiennes.

Le volet suivant s'intéresse à la politique d'État et à la structure industrielle. Il comprend les études suivantes :

- le déclin et le renouveau industriels : un résumé de ce qui a été écrit sur la présumée "désindustrialisation" des États-Unis et ses conséquences pour le Canada ;
- les politiques industrielles des autres pays de l'OCDE ;
- la stratégie industrielle canadienne : une étude des forces qui l'ont façonnée et leurs conséquences ;
- l'économie politique des ajustements industriels ;
- la société CAMCO (Canadian Appliance Manufacturing Company) : une étude de cas de rationalisation industrielle ;
- les restrictions verticales : les restrictions territoriales et le contrôle des prix de détail ;
- les conséquences et les déterminants de la recherche et du développement et leurs conséquences pour les politiques ;
- la performance des sociétés de la Couronne de nature commerciale ;
- les problèmes dans le domaine de la réglementation financière ; et
- la réglementation, la réglementation excessive et l'efficience économique.

Le commerce international

Coordonnateur : John Whalley, Université de Western Ontario

Nous étudierons ici plusieurs thèmes, notamment nos attaches commerciales avec les États-Unis et le rôle du Canada dans un contexte économique international en évolution. Nous nous demanderons aussi si le Canada doit poursuivre des négociations commerciales multilatérales et nous approfondirons notre politique sur les échanges avec les pays du Tiers monde et l'aide que nous leur apportons. Nous aborderons également la question de la propriété étrangère de l'industrie canadienne et quelques-unes des conséquences régionales des échanges internationaux.

L'évolution rapide de l'économie mondiale affecte le commerce canadien. Ainsi, les taux de croissance élevés dans certains pays de la région du

Pacifique ont créé un malaise dû à la concurrence d'importations bon marché et à la menace à la sécurité d'emploi. Face à cette situation, nous pouvons nous protéger. Nous pouvons aussi nous adapter et tirer profit de ce fait nouveau. Devons-nous alors tenter d'adopter une politique industrielle active permettant de choisir certaines industries à protéger et à subventionner pendant leurs années de croissance ou devons-nous permettre aux forces du marché de définir des domaines dans lesquels l'économie canadienne bénéficie d'avantages comparatifs ? Devons-nous faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre et des autres ressources pour qu'elles passent des secteurs en déclin à ceux qui sont "prometteurs" ? Quelles sont les meilleures politiques pour y parvenir ? Les études destinées à apporter des réponses à ces questions sont les suivantes :

- la politique commerciale canadienne dans une économie internationale en évolution ;
- les avantages comparatifs du Canada et la stratégie industrielle ;
- les programmes de financement des exportations ;
- les ajustements nationaux aux chocs provenant de l'extérieur et aux modifications de la politique commerciale.

Une autre question qui présente un grand intérêt pour la politique commerciale canadienne est de savoir s'il est bien avisé d'appuyer fortement notre politique commerciale sur une approche miltilatérale, par l'entremise de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), alors que 70 p. cent de nos échanges se font avec les États-Unis. Devrions-nous nous concentrer sur des ententes commerciales bilatérales particulières avec notre principal partenaire commercial ? Devrions-nous, au contraire, solidifier le GATT ? S'il est vrai que des échanges commerciaux accrus avec les États-Unis amélioreraient notre pénétration d'un marché vaste et important, n'est-il pas vrai aussi que nos initiatives bilatérales pourraient nuire à nos intérêts dans le cadre du GATT ? En outre, plus le GATT aura d'importance, plus il sera facile pour le Canada de maintenir et d'améliorer sa position sur les marchés étrangers. Il est donc nécessaire de bien peser les avantages d'une meilleure pénétration du marché américain par rapport aux désavantages d'une perte sur les autres marchés étrangers.

De nombreux petits pays ont déjà formé des communautés commerciales malgré le GATT pour favoriser leurs échanges et certaines études ont indiqué que le Canada profiterait largement du libre-échange avec les États-Unis. On peut toutefois se demander si les avantages qu'on en retirerait réellement seraient aussi importants qu'on le dit. Quel type de contrôle exercerait-on sur des barrières non tarifaires dans un tel contexte ? Comment évaluerait-on dans ce contexte les atteintes possibles à la souveraineté nationale qui pourraient aller de pair avec une libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis ? Un domaine qui retient ici l'attention est celui de l'effet sur les taux de change d'une nouvelle politique commerciale de ce type. On peut se demander, par exemple, quels effets le libre-échange entre le Canada et les États-Unis aurait sur les ,transferts de capitaux et les entreprises étrangères, en particulier celles qui ont été incitées à s'installer au Canada pour implanter une production derrière des barrières tarifaires ?

Il faut également étudier la possibilité d'une plus grande libéralisation des

échanges commerciaux dans le cadre du GATT. Il est de notoriété publique que les politiques commerciales ne reposent plus seulement sur des barrières tarifaires mais aussi sur des barrières non tarifaires, notamment les contingentements, la réglementation gouvernementale, les restrictions volontaires à l'exportation et d'autres mesures du même genre. Quelle est la cause de la prolifération de ces barrières ? Faisons-nous une utilisation aussi répandue de ces mesures que les autres pays ? Y a-t-il un lien entre l'augmentation de leur utilisation et les restrictions sur les barrières tarifaires obtenues à la suite de négociations dans le cadre des accords du GATT ? Si c'est le cas, comment cela affecte-t-il notre approche des prochaines négociations du GATT ?

Les documents en préparation sur ces sujets sont les suivants :

- un résumé des délibérations d'un symposium sur un accord possible de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ;
- un résumé de certains travaux récents sur la politique commerciale canadienne ;
- le GATT et les intérêts canadiens ;
- les barrières non tarifaires et la politique commerciale canadienne ;
- les échanges de services ;
- les taux de change, les marchés financiers et la libéralisation des échanges ;
- les avantages commerciaux du Canada en présence d'économies d'échelle et de concurrence imparfaite.

Dans le cadre de notre étude de la politique commerciale, nous devons trouver les domaines dans lesquels les intérêts canadiens cadrent avec ceux des pays en voie de développement du Tiers monde. Quels sont les domaines dans lesquels nos intérêts s'affrontent ? La performance canadienne en matière d'aide à ces pays et notre politique commerciale à leur égard sont sans cesse étudiées avec un oeil critique. Est-il possible, à ce chapitre, de subdiviser les intérêts canadiens en groupes d'intérêts précis, régionaux ou autres et, le cas échéant, quelles en sont les conséquences pour la politique canadienne ? Le document traitant de ce sujet est intitulé :

- la politique économique internationale du Canada et les pays en développement.

Le fait qu'une part importante de nos secteurs des ressources et de la transformation soit dans des mains étrangères confère de l'importance à un examen des politiques gouvernementales relatives aux entrées de capitaux sous forme d'investissement direct et aux multinationales appartenant à des intérêts étrangers. Étant donné les questions soulevées par de tels investissements, quels sont les objectifs du gouvernement et quelle est l'efficacité des politiques actuelles ? Est-il possible de concevoir des politiques plus efficaces ? L'étude suivante aborde ces sujets :

- le contrôle gouvernemental des investissements étrangers.

Nous évaluons enfin les répercussions qu'a notre régime fédéral sur la politique commerciale. Au sein de celle-ci, les intérêts régionaux se heurtent les uns aux autres et interagissent d'une façon qui n'est pas très claire ni très bien comprise. On affirme souvent que l'Ontario et le Québec ont profité de la politique tarifaire du fédéral aux dépens des provinces de l'Ouest et des

Maritimes qui doivent payer plus cher les biens fabriqués dans ces deux provinces et vendus à l'abri de ces tarifs. Cela est-il exact ? On dit que le Québec tire profit du contingentement des textiles, l'Ontario du pacte de l'auto et l'Ouest du Canada de la protection agricole. Est-il possible d'arriver à un consensus national sur la politique commerciale avec un aussi grand nombre de politiques affectant tant de régions de si diverses façons ? L'analyse de ces questions s'intitule :

- le commerce international : intérêts régionaux et politiques nationales.

La répartition et la sécurité du revenu

Coordonnateur : François Vaillancourt, Université de Montréal

Ce module porte, comme son titre l'indique, sur la répartition et sur la sécurité du revenu. Les travaux consacrés à la répartition des revenus englobent un examen des revenus de l'ensemble des Canadiens et de ceux de certains groupes en particulier. La recherche sur la sécurité du revenu étudie les effets des systèmes de transfert tels l'assurance-chômage, les prestations de bien-être et les transferts en nature.

Les travaux sur la répartition des revenus visent à donner une vue d'ensemble du revenu moyen réel et nominal au Canada de 1951 à 1981, ventilé par région, par groupe d'âge et par sexe. Les résultats obtenus seront comparés à ceux des autres pays industrialisés. Nous procéderons aussi à une évaluation de la répartition du revenu par famille et par personne au Canada pendant cette période, à la suite de laquelle nous pourrons dire si elle se compare ou non à celle des autres pays industrialisés.

Nous étudions également comment la croissance de l'économie "au noir" affecte la répartition des revenus. Nous voulons savoir si l'évolution de la répartition du revenu réel est imputable à des transferts en nature, comme les régimes publics de santé ; si les changements démographiques ont affecté la répartition du revenu ; comment les politiques du gouvernement, telles que les paiements de transferts, ont affecté cette répartition. Enfin, nous nous pencherons sur la question des disparités des revenus entre hommes et femmes. Quatre études sont en cours sur ces sujets :

- l'évolution récente de la répartition des revenus au Canada ;
- l'incidence des impôts au Canada et comment ils affectent la répartition des revenus ;
- l'importance de l'économie "au noir" au Canada ;
- La situation des femmes au Canada et leur comportement sur le marché du travail (de concert avec le module du marché du travail et des relations de travail).

Pour ce qui est de la sécurité économique, nous étudions les conséquences des programmes comme l'assurance-chômage et l'aide sociale sur les décisions ayant des effets sur l'offre de main-d'oeuvre et la mobilité des travailleurs. Nous abordons aussi, en tenant compte du comportement de la population active, les réformes possibles à apporter aux mécanismes canadiens de transfert des revenus. Nous étudions enfin le système actuel de régime de retraite et évaluons les réformes qui y sont proposées. Six études

sont en cours dans ce domaine :

- le régime d'aide sociale au Canada : un aperçu de son importance et de ses effets ;
- l'assurance-chômage au Canada et les ajustements du marché du travail (de concert avec le module du marché du travail et des relations de travail) ;
- le système des régimes de retraite au Canada : ses effets sur les revenus et quelques propositions de réforme ;
- le régime de santé au Canada : ses effets redistributifs et l'évolution de ses coûts ;
- le revenu garanti au Canada : des mécanismes de rechange ; et
- politique économique et incertitude : une application au marché du travail.

Le marché du travail et les relations de travail

Coordonnateur : Craig Riddell, Université de la Colombie-Britannique.

Les études sur le marché du travail comprennent deux grands volets : l'un s'intéresse aux marchés du travail et à leur aptitude à s'adapter aux changements, l'autre se concentre sur les relations de travail. Les conséquences macro-économiques de la détermination des salaires et des relations de travail sont examinées dans le cadre du module macro-économique de la section "Économie".

Nous abordons d'abord la question importante de l'aptitude du marché du travail à s'adapter aux changements à venir dans les domaines de la technologie, de la démographie et de l'économie internationale. Les marchés du travail devront aussi s'ajuster à l'évolution de la structure industrielle et au déplacement régional de l'activité économique. L'ajustement du marché du travail n'est pas une fin en soi, mais il est souhaitable parce qu'il permet la croissance des possibilités d'emploi et un niveau de vie plus élevé pour les travailleurs canadiens.

Nous étudions ici les changements importants qui sont survenus sur le marché du travail canadien depuis 1945. Par exemple, les taux moyens de chômage ont augmenté et la composition des chômeurs s'est modifiée. Celle de la population active, en termes d'âge, de sexe et de formation, s'est modifiée de même que la répartition des travailleurs par profession, par région et par industrie. Les femmes et les familles qui comptent plusieurs revenus constituent une part plus importante de la population active qu'autrefois ; le travail à temps partiel et les autres formes d'ententes de travail flexible prennent également de l'importance. La structure des salaires, des avantages sociaux et des coûts de la main-d'oeuvre est fondamentalement modifiée.

Nos travaux s'intéressent à plusieurs questions clés. L'une est liée aux hauts niveaux de chômage actuel et prévu. Est-il possible d'améliorer les perspectives futures sans provoquer la réapparition de l'inflation ou d'autres effets indésirables ? Une autre question à l'étude est l'effet des changements technologiques sur les perspectives d'emploi et de croissance du revenu. Les questions de la formation et du développement des compétences sont importantes à ce titre. Qu'attendra-t-on des établissements d'enseignement à

l'avenir et seront-ils capables de répondre à ces demandes ? Comment la formation devrait-elle être subventionnée ? Nous nous interrogeons également sur la répartition régionale du chômage et sur l'efficacité des ajustements régionaux du marché du travail. La dernière question importante à l'étude tente de déterminer le rôle qu'il faut accorder aux ajustements apportés au temps de travail tels que les réductions du nombre d'heures, le partage des tâches et les autres formes d'ententes flexibles de travail.

Nous étudions aussi le rôle du gouvernement sur le marché du travail. Que devrait-il être et comment le rôle actuel se situe-t-il par rapport à ce rôle idéal ? Quels arrangements entre les gouvernements fédéral et provinciaux faciliteraient l'ajustement du marché du travail ? Quels sont les effets des politiques conçues pour offrir la sécurité du revenu et assurer un niveau de vie minimal sur la performance du marché du travail ? Comment la réglementation touchant les conditions d'emploi, par exemple les indemnités de départ, affecte-t-elle la performance du marché ?

Une des tendances dominantes de la période d'après-guerre a été le rôle croissant des femmes dans la population active. Nous étudions les causes et les conséquences de cette tendance de même que les questions rattachées à l'égalité des chances et aux salaires.

Les études en cours sont les suivantes :

- le chômage et le marché du travail au Canada ;
- la formation et le développement des compétences ;
- l'enseignement et le progrès technologique ;
- les ententes flexibles de travail : partage des tâches et autres ententes de même nature ;
- la politique salariale du secteur public (conjointement avec le module de macro-économie) ;
- l'assurance-chômage et l'ajustement du marché du travail (de concert avec le module sur la répartition et la sécurité du revenu) ;
- une analyse de l'efficacité du processus interrégional d'adaptation (de concert avec le module sur le fédéralisme et l'union économique) ;
- la situation des femmes au Canada et leur comportement sur le marché du travail (de concert avec le module sur la répartition et la sécurité du revenu) ;
- la réglementation des conditions d'emploi et les changements industriels ; et
- des études portant sur les expériences d'emploi et de chômage des particuliers.

En ce qui concerne les relations de travail, nous nous intéressons surtout à ces relations au niveau micro-économique, étudiant les conventions collectives entre les entreprises et les syndicats et la gestion du personnel dans les organismes non syndiqués. Les questions concernant l'ensemble des relations entre le milieu des affaires, le monde du travail et le gouvernement sont surtout du ressort de la section "Institutions".

La période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a vu les conventions collectives négociées au Canada prendre une importance croissante. Nous étudions les facteurs qui ont contribué à cette croissance et évaluons les perspectives d'avenir. La nature de la politique gouvernementale à l'égard des

conventions collectives est importante à ce titre. Voulons-nous nous diriger vers une société dans laquelle une part nettement plus, ou nettement moins, importante de la population active sera syndiquée ? La situation actuelle du Canada est-elle, au contraire, "adéquate" ?

L'opinion publique veut que les relations de travail au Canada soient trop discordantes et qu'on ait besoin d'une réforme institutionnelle pour inciter à la coopération. Cette croyance repose dans une large mesure sur le fait que nous avons connu récemment beaucoup plus de grèves et de lock-outs qu'auparavant et que les autres pays ont connu. Nous essaierons d'en trouver les raisons et de suggérer ce qui peut ou doit être fait pour améliorer cette situation.

Bien qu'une part de notre objectif soit d'évaluer dans quelle mesure il est nécessaire de procéder à des réformes, il nous faut aussi étudier les modifications proposées. Les deux tendances les plus populaires font appel à des versements de compensations (par exemple, accorder plus d'importance aux primes de mérite, à la participation aux profits et au système de bonis) et à des mécanismes permettant d'améliorer la communication et la coopération entre employeur et employé (par exemple, avoir recours plus souvent aux comités paritaires). Il est bien sûr possible de combiner les deux. Il s'agit ici d'évaluer dans quelle mesure ces modifications amélioreraient les relations de travail, augmenteraient la productivité ou faciliteraient le contrôle de l'inflation.

Des modifications à la structure des conventions collectives ont aussi été proposées. Nos travaux de recherche portent sur l'évolution de cette structure durant la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et évalue les effets économiques probables d'une structure moins décentralisée.

Depuis le milieu des années 1960, la propagation rapide des conventions collectives dans le secteur public et para-public, y compris dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, a été un phénomène marquant. Nous étudions les conséquences économiques de cette croissance et la façon de déterminer les salaires du secteur public.

Quant aux relations industrielles, la loi canadienne prévoit depuis longtemps l'intervention d'une tierce partie dans les négociations collectives et la plupart des juridictions ont maintenant mis en place des procédures raisonnables pour la conciliation, la médiation et l'arbitrage. Ces interventions présentent-elles un intérêt ? Contribuent-elles réellement à réduire les conséquences des désaccords ? Devrions-nous accorder plus d'importance à l'arbitrage ? Dans le cadre de ce module, nous cherchons des réponses à ces questions ainsi qu'à d'autres.

Même si la section "Institutions" est celle qui s'y consacre le plus, l'ensemble des relations entre le monde du travail, le patronat et le gouvernement nous intéressent, surtout en ce qui a trait aux modalités des processus de consultation employés au Canada et aux résultats obtenus. Nous accordons de plus une certaine attention à l'évaluation des coûts et des avantages d'une participation accrue des représentants du monde du travail et du patronat à l'élaboration de la politique économique.

Les travaux de recherche en cours dans ce domaine sont les suivants :

- la croissance et le développement des syndicats au Canada : rétrospective et perspective ;
- la consultation monde du travail-gouvernement dans le domaine de la

politique économique au Canada ;
- les désaccords lors de négociations de conventions collectives : grèves et lock-outs au Canada ;
- la structure des négociations collectives au Canada :
- la politique salariale du secteur public (de concert avec le module de macro-économie) ; et
- un symposium sur la coopération ouvrière-patronale au Canada.

La pensée et les problèmes socio-économiques

Coordonnateur : David Laidler, Université de Western Ontario.

Ce module de recherche a une portée plus vaste que les autres et vise des objectifs quelque peu différents. Son principal rôle est de s'assurer que nous gardons à l'esprit les grandes questions présentant un intérêt dans plusieurs des domaines d'activité de la Commission, compte tenu des nombreuses études en cours. De plus, les questions et les idées marquantes qui ont été présentées à la Commission lors des audiences et du processus de consultation, ou qui découlent des travaux de recherche dans d'autres domaines, seront traitées dans le présent module lorsqu'elles cadrent mal avec les autres domaines de recherche. Il en est ainsi des questions qui semblent concerner plusieurs domaines de spécialisation. Enfin, ce module se doit, de par son mandat, d'assumer la responsabilité de contribuer, dans une perspective économique, à l'harmonisation des résultats des différentes études.

La nature même de cette section nous a imposé un départ relativement lent. Il nous a semblé qu'il fallait que les autres démarrent et que la Commission se livre à sa première grande série d'audiences avant que nous puissions préciser plus de un ou deux de nos sujets de recherche dans ce module. C'est maintenant fait et le travail est en cours sur un certain nombre de questions d'intérêt général importantes pour l'élaboration et la compréhension de la politique économique.

Le mandat de la Commission prend pour acquis que le gouvernement doit jouer un rôle important dans l'orientation à venir de la vie économique canadienne. Il va sans dire que la taille et la croissance des gouvernements dans les pays du monde occidental sont des éléments que l'analyse économique peut aider à expliquer et à évaluer plutôt qu'accepter simplement. Nous avons consacré une étude à ce sujet.

Une caractéristique étroitement rattachée à cette dernière est qu'une bonne partie de la croissance du secteur public, mais certainement pas tout son essor, est attribuée à la généralisation de "l'État-providence". L'État a assumé de nombreuses activités, comme la prestation des soins de santé et des régimes de retraite, soit en totalité soit en partageant les activités avec le secteur privé. L'État-providence s'est constitué de façon plus ou moins ordonnée et l'équilibre actuel entre les activités des secteurs public et privé dans certains domaines n'est pas nécessairement celui qui satisfait aux critères

d'efficacité économique et d'équité. Ces questions seront d'ailleurs à la base d'un de nos documents de recherche.

Le lien malaisé entre la politique d'État et les activités économiques du secteur privé se retrouve au coeur du débat sur les questions environnementales. La théorie économique nous permet d'étudier comment et pourquoi les mécanismes du marché échouent sur de tels problèmes et à quel moment l'État doit intervenir. Nous préparons un essai à ce sujet.

On sait que Malthus a suscité des craintes quant aux effets de la disponibilité limitée de terre sur l'aptitude de l'économie à générer une croissance soutenue. Même si on s'est aperçu depuis longtemps que les inquiétudes en ce qui concerne la terre étaient exagérées, la pensée malthusienne a influencé notre conception de la croissance économique. Parmi les plus récentes manifestations de cette influence, on peut citer les craintes du Club de Rome à l'égard des approvisionnements restreints en énergie et la notion de Lester Thurow de la société "à somme nulle". Les notions de cet ordre ont joué un rôle important, en général implicite, dans les discussions politiques canadiennes, en particulier à propos du rôle des ressources naturelles dans notre développement. Elles seront discutées de façon explicite dans certains de nos travaux de recherche.

Tous les sujets ci-dessus traitent d'une manière quelconque de la façon dont le gouvernement et le secteur privé peuvent collaborer pour offrir un bien-être économique croissant aux Canadiens. On sait toutefois que la mesure d'un tel bien-être est loin d'être facile. Par exemple, les statistiques sur le revenu national ont leur utilité, mais elles ne mesurent pas des éléments tels l'absence de pollution ou la sécurité économique. Pourtant, nombreux sont ceux qui pensent que ces éléments contribuent au concept général de la "qualité de la vie". De la même façon, les statistiques nationales n'établissent en rien la mesure dans laquelle une répartition équitable des avantages sociaux contribue au bien-être de la société. Une de nos études traitera de l'apport de la théorie économique à la discussion de ces questions.

Comme toute théorie économique accorde un rôle important à la politique du gouvernement dans le cadre de la vie économique, il reste à savoir quelles règles de conduite devraient suivre ceux qui définissent les politiques. Devraient-ils attaquer les problèmes un par un au fur et à mesure qu'ils se présentent ? Devraient-ils suivre des règles qui permettraient aux agents du secteur privé de prévoir leur conduite ? Ou encore, est-il possible de définir des règles durables pour orienter les politiques dans un milieu où les problèmes et les connaissances sont en évolution constante ? Les questions de cette nature font naturellement l'objet du présent module et une étude leur est consacrée.

Les documents de recherche suivants ainsi qu'un essai de synthèse sont destinés à former un groupe cohérent d'études de la théorie de l'économie politique dans une économie mixte. Ces études sont :

- la taille et les raisons de la croissance du gouvernement ;
- l'État-providence au Canada : ses perspectives d'avenir ;
- la théorie économique et l'environnement ;
- les idées malthusiennes et le développement économique : un aperçu historique ;

- la mesure du bien-être économique ;
- l'application de la politique économique : le cas par cas ou les règles ;
- la théorie et l'histoire de la politique canadienne d'immigration ;
- le rôle du gouvernement dans la promotion de l'identité culturelle nationale grâce, entre autres, à sa politique des arts.

Les institutions

III Les institutions

Directeur de recherche : Alan Cairns, Université de la Colombie-Britannique

Les institutions politiques nous en disent beaucoup sur les principes et les aspirations d'un pays. Elles représentent quelques-uns des plus grands idéaux d'une collectivité politique. Les institutions de notre système politique sont le reflet de valeurs fondamentales telles le contrôle du gouvernement par les citoyens, le droit majoritaire marié au respect des minorités, le respect des lois et la capacité du fédéralisme de tenir compte des diversités régionales. L'une de nos institutions politiques les plus récentes, la Charte des droits et des libertés, traduit notre respect des droits civils et de la personne.

Les institutions politiques font cependant plus que refléter des idéaux ; elles fournissent un cadre au sein duquel on prend des décisions politiques et définissent un processus permettant de régler les différends politiques. De plus, les institutions influencent souvent la substance des politiques. Au Canada, par exemple, le système fédéral, avec son partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, explique nombre des caractéristiques originales de l'État-providence canadien. Les institutions politiques peuvent aussi retarder la mise en oeuvre de certaines politiques. Par exemple, le même régime fédéral est un obstacle à la création d'une union économique canadienne, étant donné que l'union économique va à l'encontre de certains des objectifs des gouvernements provinciaux.

L'État a toujours joué un rôle important au Canada. Les historiens nous disent que, même alors que le reste du monde industrialisé en était à l'âge d'or du libéralisme, les gouvernements du Canada s'occupaient activement d'orienter, de diriger et de structurer l'économie canadienne. Aujourd'hui, alors que le Canada se trouve confronté à de nouvelles contraintes, de nouvelles technologies et une économie politique nationale et internationale plus évoluée, cette Commission a hérité de la lourde tâche d'étudier attentivement nos institutions politiques pour déterminer s'il est souhaitable de les réorganiser ou de les modifier, et comment, pour que nous disposions d'un cadre institutionnel adapté au deuxième siècle de notre histoire.

Il ne suffit pas, pour étudier les institutions politiques, de se contenter d'en analyser les formes et les structures. On doit aussi s'arrêter aux valeurs qu'elles représentent, connaître les personnes qui ont implanté ces institutions, et savoir comment celles-ci permettent d'atteindre divers objectifs. On doit étudier les objectifs de la communauté et le rôle du gouvernement dans la réalisation de ces objectifs, et comprendre les relations entre le gouvernement et les autres parties en cause, tant au Canada qu'à l'étranger. Il faut aussi analyser les relations entre l'économie, la société et le système politique. L'étude des institutions politiques se révèle donc une étude des objectifs et des moyens qui nous permettent de bâtir une communauté à la fois meilleure et plus sûre.

La section "Institutions" est divisée en sept modules : le Canada et l'économie internationale, le régime fédéral canadien, notre démocratie parlementaire, les relations entre le gouvernement et les principaux intérêts économiques du milieu des affaires et des syndicats, les relations entre le gouvernement et une société canadienne en pleine évolution, et l'univers des structures de la bureaucratie, de l'Exécutif et du Cabinet. Un septième module est consacré aux efforts des gouvernements pour concevoir et mettre en

oeuvre une stratégie industrielle, et met en évidence les difficultés que rencontrent les décideurs dans ce domaine brûlant d'actualité. Il incombe au coordonnateur de chaque module de préparer un document de synthèse des travaux de recherche qui ont été commandés.

Chacun des sept modules examine les liens entre l'État fédéral canadien et la société et l'économie du Canada dans le cadre d'une société et d'une économie mondiales de plus en plus interdépendantes. Chaque module analyse notre passé et porte son regard sur l'avenir en s'efforçant d'améliorer notre capacité collective à répondre aux exigences de demain.

Les deux autres sections traitent également des sujets à l'étude au sein de la section "Institutions". C'est ainsi que des études complémentaires sur le contexte international, sur le fédéralisme et sur l'union économique sont en cours dans les sections "Économie" et "Droit et Constitution".

Nous partageons aussi un certain nombre de centres d'intérêt avec la section "Économie" dans les domaines de la stratégie industrielle, des relations syndicat-patronat-gouvernement et en ce qui concerne les mécanismes de la prise de décision en matière de politique économique. De la même façon, la section "Droit et Constitution" réalise des études complémentaires sur les forces, les faiblesses et les réformes possibles des institutions nationales. Le lecteur constatera que les centres communs d'intérêt ne s'arrêtent pas là.

Le Canada et l'économie politique internationale

Coordonnateurs : Denis Stairs et Gilbert R. Winham,
Université Dalhousie

L'un des facteurs dont il faut tenir compte quand on s'efforce d'évaluer le potentiel économique à long terme du Canada, et de faire des recommandations à ce sujet, est l'intégration du Canada dans une économie mondiale caractérisée par l'interdépendance. La gamme et la diversité des questions touchant la politique internationale sont aujourd'hui telles que presque tous les organismes de l'État sont soumis à des influences externes. Ceux à qui incombe la responsabilité formelle de la conduite des affaires étrangères se doivent maintenant de coordonner leurs activités avec une foule d'autres ministères. Ils doivent également tenir compte des forces politiques nationales qui sont, de leur côté, fortement affectées par les liens avec l'étranger. De plus, le gouvernement, lorsqu'il veut intervenir, plutôt que de s'en remettre aux initiatives du secteur privé pour améliorer le bien-être des Canadiens, doit prendre en considération les efforts des gouvernements qui ont les mêmes préoccupations.

Les travaux de recherche de ce module ont précisément pour but de jeter un éclairage sur ces dimensions internationales du mandat de la Commission, tant du point de vue politique, institutionnel et administratif qu'économique. Nous abordons l'étude de la politique économique étrangère du Canada à partir des objectifs des politiques gouvernementales. Cela englobe, au sens large, des objectifs comme la croissance économique, le plein emploi, une inflation minimale, mais aussi d'autres préoccupations, y compris la diversification des échanges commerciaux et une moins grande dépendance à l'égard des exportations de matières premières. Nous examinons avec soin la portée et les limites, tant internes qu'externes, de l'action du gouvernement pour réaliser ses

objectifs dans le domaine de la politique économique étrangère. Les études sur ces sujets sont réparties en quatre volets.

Le premier volet est une étude générale du rôle du Canada comme acteur sur la scène économique internationale. Une attention particulière est accordée aux facteurs internes et externes qui affectent l'élaboration des politiques du gouvernement. Les travaux à ce sujet sont les suivants :

- une analyse du Canada et de l'économie politique internationale ;
- l'ensemble des contraintes s'exerçant sur l'élaboration de la politique économique internationale du Canada ; et
- les contraintes internes s'exerçant sur l'élaboration de la politique économique internationale du Canada.

Le second volet traite des relations entre le Canada et les États-Unis, un pays qui demeure, quel que soit le critère retenu, l'acteur étranger le plus important dans la détermination de notre bien-être économique. La dynamique politique régissant les relations nord-américaines, des deux côtés de la frontière, revêt une importance toute particulière pour ceux qui formulent les politiques canadiennes. Nous accordons donc une grande attention non seulement à l'analyse des réactions canadiennes à des questions comme la prédominance des États-Unis comme partenaire commercial et comme source d'investissements, mais également à la réaction probable du Congrès et d'autres institutions aux initiatives que le Canada pourrait prendre. À plusieurs égards, l'analyse se fait ici sans négliger les tendances plus récentes, à prendre en considération le contexte historique et à dégager les scénarios de l'avenir. Quatre études abordent la question. Ce sont :

- le nationalisme économique au Canada : les thèses, les faits et leur portée ;
- l'accueil réservé par les États-Unis au bilatéralisme dans les relations économiques canado-américaines ;
- le Canada, le Congrès américain et la politique commerciale ; et
- les débats sur la réciprocité : les leçons du passé.

Le troisième volet traite des institutions et des mécanismes d'établissement de notre politique économique étrangère. L'analyse se fait à partir de comparaisons avec des institutions similaires dans d'autres pays. Deux études traitent de ce sujet :

- le service extérieur canadien et son organisation ;
- la dynamique bureaucratique et la politique économique étrangère du Canada ;

Le quatrième et dernier volet s'intéresse aux dépenses du gouvernement fédéral à l'égard des Forces armées, qui se chiffrent maintenant à plus de 8 milliards de dollars par année, ou près de 40 p. cent de ses fonds discrétionnaires. Ces dépenses étant le résultat direct de la situation politique internationale et des instruments de gestion économique tout autant que de diplomatie, nous étudions la question des achats militaires et les possibilités comme les contraintes qu'ils pourront imposer aux politiques gouvernementales à venir. L'étude à ce sujet s'intitule :

- les menaces possibles à la sécurité du Canada et les implications économiques des achats militaires.

La dynamique politique du fédéralisme canadien

Coordonnateur : Richard Simeon, Université Queen's

Le fédéralisme est une caractéristique dominante de l'économique politique canadienne. La Commission elle-même a vu le jour après une longue période de conflits et de divisions au sein du système fédéral et à une époque de doute sur l'efficacité des institutions, tant celles du gouvernement central que celles régissant les relations intergouvernementales. Les études de ce module cherchent à déterminer comment devraient être choisis les objectifs politiques et économiques de notre union fédérale et comment il serait possible d'améliorer la capacité des institutions politiques à atteindre ces objectifs.

Comme les autres éléments du programme de recherche, ce module s'intéresse au passé, au présent et à l'avenir. En ce qui concerne le passé, nous voulons comprendre les forces qui ont donné sa forme à notre système fédéral. Ces forces très diverses comprennent la situation économique internationale dans laquelle le Canada évolue, les sentiments de loyauté et d'identité des citoyens, les objectifs et les aspirations des dirigeants, l'évolution du développement économique dans les différentes régions et les contraintes de nature constitutionnelle et juridique. En ce qui concerne le présent, nous évaluons les défis auxquels les institutions et les mécanismes du fédéralisme sont confrontés, en particulier à la lumière de l'évolution de l'agenda politique. Au chapitre de l'avenir, nous essayons d'anticiper les défis à venir et de voir quelles modifications il faudrait apporter aux institutions pour qu'elles soient en mesure de les relever. Par exemple, les nouvelles procédures d'amendement de la Charte des droits et des libertés de la Loi constitutionnelle de 1982 auront d'importantes conséquences pour l'avenir du système fédéral.

L'ensemble des études de ce module aborde trois séries de questions concernant le fédéralisme canadien, et ce du point de vue fonctionnel, du point de vue de la gestion des conflits et du point de vue démocratique. On se demande tout d'abord dans quelle mesure le fédéralisme, comme système de prise de décision politique, est-il un instrument efficace pour répondre aux attentes des Canadiens ? Nous examinons ici comment les principales responsabilités sont réparties entre les divers gouvernements et comment les politiques fédérales et provinciales sont reliées entre elles. Dans quelle mesure entrent-elles en conflit, se chevauchent-elles, sont-elles contradictoires ou complémentaires et sont-elles une source de désaccord ou de coopération ? Le partage actuel des responsabilités a-t-il limité notre capacité de nous adapter à de nouveaux besoins ? Une clarification ou une modification du partage des pouvoirs rendrait-elle le système plus flexible dans certains domaines ? Nous étudions aussi les mécanismes fédéraux, provinciaux et interprovinciaux permettant d'harmoniser les activités des gouvernements et d'équilibrer les priorités régionales et nationales. Comment les gouvernements, qui cherchent naturellement à répondre aux désirs de leurs propres électeurs, peuvent-ils s'assurer qu'en le faisant ils ne dressent pas de barrières dangereuses à l'union économique ou ne frustrent pas des intérêts dont les objectifs ne sont pas définis en termes régionaux ?

Nous étudions ensuite dans quelle mesure les institutions du fédéralisme sont efficaces pour promouvoir ce qu'on peut appeler l'union politique, c'est-à-dire pour gérer la diversité canadienne, construire une identité

canadienne qui accorde une juste place aux allégeances provinciales et nationales et régler les conflits inévitables dans une société divisée selon des critères régionaux et linguistiques. À la suite des conflits lors de discussions au sujet de la Constitution et d'autres questions, de nombreux Canadiens croient que les conférences fédérales-provinciales sont des forums plus propres à la confrontation qu'à la conciliation. Les motivations peuvent-elles être modifiées ? Quelles sont les conceptions de la collectivité politique canadienne qui s'affrontent, et est-il possible de les intégrer ?

Nous étudions enfin dans quelle mesure les institutions fédérales correspondent à l'idée que les citoyens se font d'un gouvernement ouvert, représentatif et responsable. Le fédéralisme sert la démocratie en mettant en place des gouvernements à l'écoute de la population et en offrant plusieurs voies d'accès. Par la même occasion, les négociations intergouvernementales se font souvent secrètes et inaccessibles, ce qui crée des tensions qui s'ajoutent à celles que crée cette incapacité qu'ont les citoyens de tenir les gouvernements responsables lorsque les revenus et les pouvoirs sont partagés. Des tensions font également surface à cause de la difficulté de concilier le droit de la majorité et les besoins des minorités. Comment équilibrons-nous le respect des diversités, inhérent au fédéralisme, et la volonté d'établir des normes nationales, d'harmoniser les politiques, de conférer des droits au statut de citoyen canadien, de parfaire l'union économique et d'intensifier le partage interrégional ? Est-il possible de modifier le processus des relations intergouvernementales ou les institutions centrales pour venir à bout de tels problèmes ?

Ces trois points de vue, c'est-à-dire le point de vue fonctionnel, le point de vue de gestion des conflits et le point de vue démocratique, fournissent des critères permettant de juger de l'efficacité du régime fédéral actuel. Plusieurs estiment que les institutions du fédéralisme présentent des lacunes sérieuses sur ces trois plans. Nos travaux évaluent la validité de ces perceptions et nous aident à évaluer les changements proposés, tant en ce qui a trait à des amendements formels à la Constitution qu'en ce qui concerne les relations plus informelles entre les gouvernements.

Tout en nous penchant sur ces questions, nous examinons trois aspects des relations entre les Canadiens et leurs gouvernements au sein du régime fédéral. Nous étudions d'abord le partage des pouvoirs, c'est-à-dire la façon dont les gouvernements se partagent les responsabilités, les ressources fiscales et les instruments d'intervention. Une étude porte sur cette question :

- le partage des pouvoirs et le fédéralisme canadien.

Nous étudions ensuite les mécanismes et les processus des relations intergouvernementales, des conférences des premiers ministres à la coordination routinière entre fonctionnaires de tous les niveaux. Cinq études abordent ce thème :

- la mécanique et la dynamique politique des relations intergouvernementales ;
- les relations interprovinciales ;
- les relations bilatérales ;
- le fédéralisme et les sociétés de la Couronne (de concert avec la section "Droit et Constitution") ; et
- les relations fédérales-provinciales et la prise de décision au Canada : une recension des études de cas.

Nous étudions en dernier lieu les relations entre la dynamique intergouvernementale d'une part et les intérêts, les perceptions et les objectifs des

citoyens, des corps intermédiaires et des dirigeants politiques d'autre part. Les études qui se penchent sur ces relations sont les suivantes :

- l'opinion de l'élite politique et le fédéralisme ;
- les groupes d'intérêt économiques et le fédéralisme ; et
- l'opinion publique et les politiques de la fédération canadienne (conjointement avec le module "Politique de développement industriel" et la section "Économie").
- les relations fédérales-provinciales et la prise de décision au Canada : une revue des études de cas.

Les deux dernières études situent l'évolution du système dans un contexte plus vaste. Nous y examinons les relations entre les institutions fédérales, la société et l'économie canadiennes, en tenant compte des plus importants faits nouveaux sur la scène nationale et internationale. Ces études nous permettront de mettre à profit les leçons du passé pour mieux envisager l'avenir. La première étude traite de l'histoire de l'économie politique du fédéralisme canadien depuis la Seconde Guerre (conjointement avec la section "Économie"). La seconde analyse le rôle du Québec dans la Confédération et, à la lumière de cette connaissance du passé, propose de nouvelles façons d'entrevoir les relations entre anglophones et francophones et entre le Québec et le Canada. Ces deux études s'intitulent :

- l'économie politique du fédéralisme canadien, 1939-1984 (conjointement avec la section "Économie") ; et
- le Québec et la Confédération.

Au Canada, la plupart des questions de politique ont une dimension fédérale-provinciale. Il en va de même de notre programme de recherche. Nos travaux sur le fédéralisme s'inspireront donc des analyses traitant des institutions représentatives, de la politique industrielle et d'autres sujets, tout en y contribuant.

Les institutions représentatives

Coordonnateur : Peter Aucoin, Université Dalhousie

Les travaux de recherche de ce module portent sur la capacité des institutions du gouvernement national d'assurer une représentation adéquate de tous les Canadiens et de toutes les régions. Les travaux porteront donc sur les structures et les processus du système parlementaire, qui comprend la Chambre des communes, le conseil des ministres, le Sénat, le système électoral fédéral, l'organisation et les rôles des partis politiques et la Fonction publique fédérale. Nous nous attarderons également à l'utilisation des référendums au sein du régime politique canadien.

Ce défi de représentation adéquate de tous les Canadiens et de toutes les régions se rattache aux principes fondamentaux d'un gouvernement représentatif ainsi qu'aux considérations très pratiques qui ont trait à la confiance que la population accorde à notre système de gouvernement. Il faut que tous les Canadiens et toutes les régions soient effectivement représentés dans nos institutions nationales et qu'ils soient perçus comme étant bien représentés. À ce titre, notre recherche s'intéresse donc à la fois à l'organisation institutionnelle de notre gouvernement national et au fonctionnement réel de ces institutions.

Les travaux de recherche abordent et la pratique, et les principes. Ils étudient et évaluent les pratiques et arrangements institutionnels, ainsi que leur

évolution dans le temps, commençant parfois à une époque antérieure à la fondation du Canada. C'est ainsi que l'étude des partis politiques commence avec leur apparition au milieu du XIXe siècle. Il nous semble de première importance que l'évolution historique des institutions nationales et de leurs pratiques soit bien comprise, afin de pouvoir situer les débats contemporains par rapport aux idées et aux forces qui ont influencé et qui continuent d'influencer notre système politique. Ces études portent également sur la légitimité et la crédibilité de ces arrangements institutionnels et de leurs pratiques tant du point du vue du citoyen canadien que de celui des régions, ainsi que sur leur contribution à la promotion du consensus et de la collaboration.

Ces analyses ont pour but d'évaluer les forces et les faiblesses de nos organismes institutionnels et leur fonctionnement. L'objectif ultime de nos recherches est de trouver les modifications institutionnelles qui permettront de corriger les faiblesses actuelles de nos institutions tout en préservant les éléments les plus positifs. Toute proposition de changement dans ces domaines nécessite une étude attentive des conséquences négatives possibles qui pourraient l'emporter sur les avantages recherchés.

Parmi les questions que l'on doit se poser sur nos institutions, les suivantes viennent à l'idée, sans ordre particulier. Notre système électoral peut-il et doit-il être modifié pour garantir une meilleure représentation de tous les Canadiens et de toutes les régions au sein des partis, tant le parti au pouvoir que ceux de l'opposition, à la Chambre des communes ainsi qu'au Cabinet ? Peut-on permettre aux députés de la Chambre de mieux remplir leurs nombreuses fonctions législatives et représentatives tout en respectant le principe de la responsabilité gouvernementale ? Faudrait-il modifier le mode de nomination et les fonctions du Sénat pour lui permettre de mieux représenter les régions du Canada ? Les structures et les modes de fonctionnement du Parlement peuvent-ils et devraient-ils être modifiés pour permettre aux législateurs d'être mieux informés de l'opinion des personnes et des groupes intéressés et d'engager des consultations et discussions avec eux ? Faudrait-il favoriser le recours aux référendums pour que nos représentants disposent d'un mécanisme additionnel d'évaluation de l'opinion du grand public sur des questions de politique ? Peut-on et devrait-on modifier l'organisation de la Fonction publique fédérale pour qu'elle soit plus sensible aux besoins et possibilités des différentes régions ?

Ce sont là quelques-unes des grandes questions que nos travaux de recherche abordent. Elles renvoient à des propositions de réforme qui ont, dans chaque cas, des tenants et des adversaires. Cependant, comme ces questions en soulèvent d'autres, nous ne nous y limitons pas. Neuf études sont en cours dans ce module, sur :

- la réforme du système électoral ;
- le système national de partis ;
- le rôle du caucus et des caucus régionaux au Parlement ;
- la taille de la Chambre des communes ;
- la représentation régionale dans les institutions centrales : le fédéralisme au sein des États canadiens ;
- le recours au referendum ;
- la représentativité de la Fonction publique fédérale ;
- la sensibilité régionale dans la Fonction publique fédérale ; et
- la réforme parlementaire.

L'État et la société dans les temps modernes

Coordonnateur : Keith Banting, Université de la Colombie-Britannique

Les études entreprises dans le cadre du présent module tentent de tracer un portrait plus précis de la combinaison unique des activités des secteurs privé et public qui caractèrise l'économie canadienne. Elles s'intéressent surtout aux relations entre les deux secteurs dans le cadre contemporain d'intervention gouvernementale.

Ces études marient une analyse minutieuse de l'expérience canadienne à une perspective comparative. L'analyse comparative permet de cerner l'ensemble des forces qui orientent les activités du gouvernement dans les pays occidentaux et met en relief les aspects de l'expérience canadienne qui découlent des caractéristiques propres à notre système économique et politique. En outre, la dimension comparative enrichit le débat canadien sur les possibilités de réforme. On peut imaginer, en étudiant ce qui se fait dans les autres pays, d'autres façons de structurer les relations entre les secteurs public et privé, à condition bien entendu de rester conscient des problèmes que soulève toute transposition des institutions et des pratiques d'un pays à un autre.

Toute une série de questions se trouvent au coeur de ce programme de recherche. Quel est le rôle du gouvernement au Canada et comment se compare-t-il à celui des autres gouvernements des pays occidentaux ? Pourquoi le rôle du secteur public s'est-il étendu, surtout dans le domaine de la gestion de nos affaires économiques ? Quelles sont les conséquences pour le secteur privé du rôle plus important que joue le gouvernement ? Quelle est la nature des liens entre les secteurs public et privé, et sont-ils aussi efficaces qu'ils devraient être ? Nous étudions ces questions à deux niveaux.

Le premier volet aborde de façon générale le rôle du gouvernement. Quatre études analysent l'expansion du secteur public, examinent son rôle dans la gestion économique, discutent les conséquences de la politisation de nombreuses relations économiques et sociales et évaluent les défis qui se présentent à l'autorité gouvernementale à l'époque moderne. Ces études sont :

- l'expansion du secteur public : une analyse comparative ;
- le rôle économique de l'État : une analyse comparative ;
- l'État et la société au Canada : tendances récentes et actuelles ; et
- l'autorité politique et les défis de l'État contemporain ;

Le second volet rétrécit le champ d'étude et examine en détail les relations entre le gouvernement, le milieu des affaires et le monde du travail. Il s'agit ici de trouver des façons d'améliorer les relations entre le gouvernement, le milieu des affaires, le monde du travail et les autres groupes de la société canadienne. Trois études abordent les liens qui existent entre le gouvernement et les principaux groupes économiques, tant au Canada que dans les autres pays occidentaux, et examinent la possibilité de mettre sur pied un réseau de consultation plus efficace entre les secteurs public et privé. L'apport des études traitant des syndicats et de leurs relations avec les autres acteurs économiques qui sont en cours dans d'autres sections du programme de recherche sera également important. Les trois études du volet sont :

- l'expérience tripartite en Europe occidentale ;
- le milieu des affaires et l'État au Canada ; et
- les mécanismes d'élaboration de consensus : possibilités et limites.

La Constitution, le citoyen et la société

Coordonnateur : Alan Cairns, Université de la Colombie-Britannique
Coordonnatrice adjointe : Cynthia Williams, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada.

Le présent module traite surtout de l'évolution des relations entre le gouvernement et les citoyens. Au Canada, on a vu apparaître, au cours des dernières décennies, un nombre exceptionnel de groupes de citoyens dont les revendications vont du salaire égal à la pleine participation au système politique, sans oublier les demandes de statut spécial ou de discrimination positive. Nombre de ces groupes adhèrent à des mouvements internationaux qui ont pris naissance dans d'autres pays. Dans chaque cas, toutefois, ils se sont adaptés au contexte canadien et ont demandé à la communauté politique de redéfinir les droits individuels et collectifs en fonction des valeurs et des aspirations toujours changeantes des citoyens.

Les divers gouvernements du Canada ont répondu de façons variées aux revendications de ces groupes de citoyens. Ils ont mis en place des législations comme la Charte des droits et des libertés et les chartes provinciales des droits et modifié les codes du travail. Ils ont créé de nouveaux ministères et de nouvelles agences au sein de l'appareil bureaucratique, notamment le nouveau ministère d'État à la Jeunesse, le ministère d'État au Multiculturalisme et des organismes consultatifs tels le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

En résumé, les gouvernements reconnaissent qu'ils doivent sans cesse réagir à l'évolution des identités parmi leurs citoyens, au fur et à mesure que la composition par âge, par ethnie, par religion, et par classe de la population change ou prend une importance nouvelle. À cause de ces modifications, les ajustements et les définitions qui permettaient hier d'englober les diversités et les tensions du corps politique sont aujourd'hui périmés. La flexibilité croissante des identités politiques des divers groupes, ainsi que l'internationalisation du contexte d'où elles proviennent, s'opposent à la stagnation des identités nationales et des concepts de citoyenneté. Les nouvelles identités possibles, les mouvements sociaux et les modes politiques dépassent maintenant les frontières nationales et bouleversent la conception historique de l'image qu'un peuple doit avoir de lui-même. Les gouvernements contemporains sont donc confrontés à des tendances centrifuges récursives dans la société. Les gouvernements ne peuvent les ignorer sous peine de mettre en danger leur légitimité déjà si fragile.

Ces "nouvelles politiques" présentent pourtant une autre facette. Les relations entre les citoyens et le gouvernement peuvent aussi se révéler être des tentatives délibérées du gouvernement de consolider l'allégeance de ses citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance. Afin d'assurer leurs diverses fonctions de gestionnaire de l'économie et de chef d'orchestre de l'État-providence, les gouvernements interviennent directement, reformulent les identités, modifient les limites des collectivités, changent la définition d'un peuple et moulent la structure symbolique et rituelle de l'État de façon à refondre et régénérer l'allégeance qu'ils recherchent de leurs citoyens.

Quatre documents étudient les modifications des relations contemporaines entre les citoyens et le gouvernement, qui accompagnent le développement politique moderne. Le premier document étudie ces changements d'un point de

vue comparatif. Les trois autres se concentrent sur la situation canadienne et étudient les conséquences de l'évolution des contextes juridique, politique et social sur les relations entre les citoyens et le gouvernement au Canada. Ces études sont :

- les développements contemporains de la constitutionnalité libérale ;
- l'évolution des principes de constitutionnalité au Canada ;
- l'élargissement des droits des citoyens au Canada ; et
- l'évolution des valeurs et des relations entre les citoyens et l'État au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale.

Une seconde série d'études aborde la citoyenneté et la construction d'une nation au Canada en axant ses travaux sur certains mouvements contemporains des droits des citoyens ainsi que sur divers programmes et politiques du gouvernement. Ces études sont :

- les peuples autochtones du Canada et la collectivité politique ; et
- le mouvement des femmes au Canada depuis 1970.

Plusieurs études examinent les politiques et les programmes récents du gouvernement du Canada et évaluent leur impact sur l'évolution des droits des citoyens et sur le remodelage de leurs identités. Les politiques et les programmes étudiés à ce titre sont :

- le multiculturalisme ;
- la politique linguistique ;
- l'union économique ;
- les politiques sociales de l'État-providence ; et
- la Charte des droits et des libertés.

La politique économique : processus et mécanismes

Coordonnateur : Bruce Doern, Université Carleton

Nos recherches sur les politiques et les structures de l'économie politique et sur la formulation des politiques abordent la question des objectifs et des politiques nationales qui conviennent au développement économique. Le choix de ces objectifs, et leur équilibre, sont des caractéristiques essentielles de la vie politique. Pour pouvoir choisir parmi ces objectifs, il faut comprendre les idéaux politiques du passé, les mécanismes de détermination des objectifs, l'importance future de ces mécanismes et celle des idées qui font leur apparition au Canada et dans le monde.

Toutes les facettes du développement économique ont des retombées politiques profondes. L'activité politique ne se limite pas aux campagnes électorales et aux démarches visant l'accession au pouvoir et aux charges les plus hautes. Elle comprend aussi le choix de certains principes et buts et leur formulation d'une façon démocratique et acceptable. Bref, elle suppose la structuration et l'organisation du pouvoir. C'est pourquoi la politique ne fait pas de distinction entre la fin et les moyens, puisque les moyens d'organiser le pouvoir, comme le pouvoir lui-même, sont d'une valeur inestimable.

Nos travaux traitent directement des mesures destinées à réformer les institutions de politique d'État et recherchent des moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, l'entreprise privée, les syndicats et les autres groupes de la société canadienne. Cet étude examine la faisabilité des changements des structures et des processus de la formulation de la politique économique, y compris le budget. Nous nous attardons particulièrement aux structures de l'Exécutif, du Cabinet et de la bureaucratie, qui sont à l'origine des politiques et qui mobilisent le pouvoir politique tout en le limitant.

Nos travaux s'attardent très précisément aux questions soulevées par la Commission sur le rôle d'ensemble et la croissance du gouvernement, sur la rigidité et les protections inhérentes aux bureaucraties prenant de l'expansion, et sur des questions comme le rôle des sociétés de la Couronne et l'utilisation des impôts, des dépenses et de la réglementation comme outils de gestion économique. Six études se consacrent à ces sujets :

- la croissance du gouvernement au Canada ;
- le développement économique et l'union économique : les idées actuelles ;
- les processus budgétaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux de 1968 à 1982 ;
- la réglementation, la gestion économique et le système fédéral ;
- les bureaucraties en tant qu'institutions politiques et économiques ; et
- la structure des conseils des ministres provinciaux et les grandes priorités dans les provinces de l'Ouest.

Les lignes de conduite sont également perméables aux idées et aux structures dans les principaux champs de l'économie politique : les politiques fiscale et macro-économique, y compris les politiques monétaire et de revenu, la main-d'œuvre et les relations de travail, la politique sociale, la politique relative aux ressources et la politique industrielle et commerciale. Pour comprendre les succès et les échecs d'une politique donnée, il faut avoir conscience des priorités politiques qui existent à ce moment précis. Il n'est pas possible de prendre pour hypothèse que des objectifs précis sont fixés et que les politiques sont mises en place de façon routinière avec la seule aide "d'un bon système d'encouragements". La vie politique et les décisions politiques ont leurs contradictions, non pas parce que les politiciens sont moins rationnels que le reste de la population, mais parce qu'il existe en politique une rationalité qui découle précisément de la nécessité de traiter d'objectifs, d'idées et de concepts multiples et conflictuels. Nous avons commandé des études sur les quatre domaines de politique économique qui suivent :

- la politique et les déficits ;
- la politique et le marché du travail ;
- la politique et les ressources ; et
- la politique et les orientations sociales ;

La politique industrielle

Coordonnateur ; André Blais, Université de Montréal

Les études à l'intérieur de ce volet s'intéressent au rôle du gouvernement dans le domaine de la politique industrielle et, de façon plus précise, à la

combinaison des activités des secteurs public et privé dans les pays fortement industrialisés en général, et au Canada en particulier. Ces travaux sont étroitement liés à ceux sur la structure industrielle menés par la section "Économie".

Le fondement de nos travaux est qu'il faut tenir compte de la conjoncture politique, à la fois dans un pays donné et au niveau international, lors de toute tentative d'identification des principes. définissant le rôle approprié du gouvernement. Nos travaux portent sur l'influence qu'ont certaines préoccupations d'ordre politique sur les choix qui sont faits. Il faut tenir compte de ces préoccupations afin de comprendre et d'évaluer les politiques industrielles. Nos travaux examinent également comment l'évolution des politiques industrielles a été affectée par la domination de certaines idéologies ou symboles et par la modification de la répartition du pouvoir entre le milieu des affaires, les syndicats et l'État. Ils traitent enfin des relations entre la politique industrielle et les autres aspects de l'intervention gouvernementale.

Une étude d'ensemble examine les caractéristiques fondamentales de l'aide publique à l'industrie, tant au Canada que dans les pays fortement industrialisés. L'analyse traite du choix entre le marché et les interventions de l'État, du choix parmi divers moyens d'intervention et du choix des industries ou des entreprises appelées à formuler la politique. L'étude cerne les facteurs qui amènent les gouvernements à prendre une position plutôt qu'une autre, en soulignant les questions politiques en jeu. Cette étude est intitulée :

- une sociologie politique de l'aide publique à l'industrie.

Plusieurs études traitent des participants à l'élaboration et à la mise en place des politiques industrielles. Elles analysent les prises de position et les stratégies du milieu des affaires, des syndicats, des fonctionnaires et des politiciens, ainsi que leur capacité, ou leur incapacité, d'influencer le résultat effectif. Les études examinent aussi les interactions entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne la politique industrielle. Les cinq études consacrées à ce sujet sont :

- la politique industrielle : les calculs politiques de l'élite politique ;
- politique industrielle et bureaucratie ;
- politique industrielle et milieu des affaires ;
- politique industrielle et syndicats ; et
- politique industrielle et relations intergouvernementales.

Les politiques industrielles sont essentiellement des mesures discriminatoires prises par l'État pour influer sur le développement de l'industrie. Il est donc important de déterminer quelles régions, quels secteurs ou quels genres d'entreprises profitent le plus ou le moins de ces politiques et d'expliquer pourquoi. Quatre études aborderont ces questions :

- l'État et le déclin industriel ;
- l'État et la concentration des sociétés ;
- l'État et l'investissement étranger ; et
- la politique industrielle et les disparités régionales.

Un autre groupe d'études situe les politiques industrielles dans un contexte plus large. Certaines de ces politiques tentent d'influencer la circulation des investissements du secteur privé et soulèvent une importante question quant

au degré de dépendance des gouvernements à l'égard des investissements privés. La création d'entreprises publiques peut remplacer les politiques industrielles à l'égard du secteur privé. Par conséquent, notre discussion en matière de politique industrielle aborde la question des avantages ou des désavantages politiques de l'entreprise publique. À un niveau encore plus général, le débat sur la politique industrielle dépend dans une large mesure de l'aptitude ou de l'inaptitude de l'État à faciliter la croissance économique. Il est donc utile de déterminer le rapport qui existe entre la taille de l'État et la croissance économique. * Enfin, toute analyse de politique industrielle doit tenir compte de l'économie politique internationale en évolution qui affecte de façon importante la capacité des gouvernements à articuler et à mettre en place une politique industrielle. Les cinq documents consacrés à ce sujet sont :

- les politiques concernant l'investissement privé ;
- les politiques concernant les entreprises publiques ;
- la taille du gouvernement et la croissance économique (conjointement avec la section "Économie") ;
- les fondements populaires des politiques de la fédération (conjointement avec la section "Économie" et le module sur les politiques du fédéralisme canadien) ; et
- la politique industrielle canadienne et l'économie politique internationale.

* Dans ce contexte plus large, il faut aussi tenir compte des écarts possibles entre la politique industrielle en place et les attentes de la population.

Le droit et la Constitution

IV Le droit et la Constitution

Directeur de la recherche : Ivan Bernier

Bien que le mandat de la Commission parle en termes exprès des difficultés économiques et politiques auxquelles doit faire face le Canada, nulle part il ne fait mention de semblables difficultés d'ordre juridique. Le mandat, en réalité, ne s'intéresse au droit que dans la mesure où il fait référence, en termes assez larges, à la Constitution et au partage des pouvoirs. Néanmoins, il est permis de croire qu'au delà du texte immédiat du mandat, c'est finalement toute l'activité législative et réglementaire de l'État qui se trouve mise en cause. Que l'on soit partisan ou non d'un intervention législative plus poussée de l'État, le fait demeure que les changements proposés, qu'il s'agisse de l'union économique ou encore de nos institutions, sont destinés à avoir un impact sur notre système juridique.

Il est donc naturel que la recherche en droit débute par une étude sur le rôle du droit en tant qu'instrument de politique économique et sociale. Nous nous intéressons en particulier aux critiques qui portent sur la multiplication des lois, des règlements et des tribunaux, sur la complexité de notre système juridique et sur sa nature essentiellement conflictuelle. Nous nous interrogeons également sur l'apparente incapacité de notre système juridique de répondre aux besoins de tous les Canadiens. Avant que la Commission ne recommande des changements dans notre système de droit, il y a certes lieu de bien cerner ces questions de manière à mieux comprendre quand et comment le droit peut aider à résoudre les divers problèmes soulevés par le mandat. Par la même occasion, nous examinons de quelle façon le système juridique a évolué sous la pression de changements économiques et sociaux et comment le droit, à son tour, a agi sur notre comportement économique et social.

Cette recherche fondamentale sur le rôle du droit dans notre société, et implicitement sur le rôle de l'État, nous amène dans un second temps à nous interroger sur les relations qu'entretient le Canada avec son environnement juridique international. Notre pays, comme tous les autre États souverains, a conclu divers accords multilatéraux et bilatéraux qui lui imposent des droits et de obligations. Même si, en théorie, le Canada peut se retirer de ces ententes, et en négocier éventuellement de nouvelles, il demeure qu'en pratique sa marge de manoeuvre est limitée.

Quelles sont donc les possibilités qui s'offrent au Canada sur le plan international, et quelles sont les contraintes qui s'imposent à lui ? Pour répondre à ces questions, nous examinons successivement certains accords commerciaux multilatéraux, tels ceux du GATT, avec leurs limites inhérentes, diverses ententes bilatérales avec les États-Unis, en vigueur ou simplement proposées, y compris l'idée très controversée d'une zone de libre-échange, et enfin l'ensemble de nos relations avec les pays en voie de développement, partenaires trop souvent négligés.

De ce coup d'oeil général, nous passons ensuite à une étude plus détaillée de certains secteurs d'activités liés de près à notre performance économique

sur le plan international, tels les échanges de services, les investissements étrangers et les transferts de technologie. Pour compléter enfin cette analyse de l'environnement international, nous examinons les mécanismes institutionnels internes qui président à la détermination de notre politique commerciale extérieure, en insistant plus particulièrement sur le rôle des gouvernements provinciaux et des intérêts économiques privés à cet égard.

En dernier ressort, cependant, il faut reconnaître que notre aptitude à affronter la concurrence internationale dépendra largement du bon fonctionnement de l'union économique canadienne elle-même. Cette question, d'ailleurs, occupe une place fondamentale dans le mandat de la Commission. Pour en traiter de façon systèmatique, nous l'avons divisée en deux volets.

Le premier volet aborde le problème général des entraves à la libre circulation des biens, de la main-d'oeuvre et du capital. Des études récentes ont fait valoir que le Canada avait beaucoup moins progressé que d'autres États féderaux, et même que la Communauté économique européenne, dans la réduction progressive de ces entraves. Quoiqu'il en soit, le fait est que de tels obstacles existent au Canada ; et s'ils devaient se multiplier, les conséquences pour notre développement commercial et économique pourraient être sérieuses. Avant, cependant, d'envisager diverses façons de limiter ces restrictions, il apparaît indispensable de bien les identifier et surtout de bien comprendre pourquoi elles existent et quels sont leurs effets.

Le second volet de notre recherche sur l'union économique aborde le problème de la coordination des interventions fédérales et provinciales dans le domaine économique, prenant pour point de départ le partage des pouvoirs entre ces paliers de gouvernement. Les nombreux conflits qui surviennent entre ces gouvernements en matière économique suggèrent la nécessité d'un nouveau partage des pouvoirs fiscaux et économiques afin d'éviter de telles situations et de permettre un fonctionnement plus efficace de l'union économique. Il n'est cependant pas facile de s'entendre sur un partage des pouvoirs plus fonctionnel. Il serait même difficile d'obtenir un large consensus sur les critères à utiliser pour cela. Même s'il semble que l'efficience économique doive être l'un de ces critères, les préoccupations sociales et politiques que reflète notre Constitution fédérale rendent l'atteinte d'un consensus difficile, surtout si l'on songe à une renégociation majeure des pouvoirs et des responsabilités. Là encore, il faut étudier la nature et la source des problèmes, en évaluer l'importance et trouver des façons de les résoudre.

Au-delà de ces problèmes de relations fédérales-provinciales, l'existence même de dix provinces qui légifèrent chacune indépendamment dans son domaine de compétence soulève certains problèmes d'harmonisation. Simplement à titre d'exemple, le producteur d'un bien de consommation doit faire face, à l'intérieur même du Canada, à des législations provinciales parfois assez différentes en matière de santé, de sécurité et de protection du consommateur. De la même façon, la circulation des étudiants d'une province à l'autre peut parfois être affectée par des exigences provinciales distinctes en ce qui concerne les équivalences. Il appert par ailleurs que l'harmonisation des législations n'a que peu progressé au Canada depuis 1867. Si la grande diversité qui existe présentement dans les législations provinciales peut être considérée d'une certaine façon comme un stimulant à l'innovation, il demeure

que cette même diversité peut dans certains cas soulever des problèmes sérieux. Quand l'harmonisation apparaît-elle comme un objectif souhaitable ? Comment peut-elle se réaliser ? C'est pour répondre à ces questions complexes que nous élaborerons un cadre d'analyse portant sur l'harmonisation des législations provinciales.

Le programme de recherche en droit se termine par un examen de quelques grands problèmes institutionnels et constitutionnels. Le mandat de la Commission suggère que la réforme de nos institutions nationales peut contribuer à rendre plus efficace le fonctionnement de l'union économique canadienne. Mais il ressort également du mandat que la réforme des institutions nationales s'inscrit dans une perspective plus large qui est celle de la promotion de la liberté et du mieux-être des Canadiens. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que le Sénat, la Chambre des communes et l'exécutif fédéral seront examinés en détail dans la section "Institutions", notre recherche portera davantage sur le système judiciaire et la Charte canadienne des droits et libertés.

Cependant, nous étudierons aussi en détail certains problèmes plus précis. Il en sera ainsi par exemple des droits linguistiques et du droit à l'égalité devant la loi ; la mise en application de ces derniers semble en effet se heurter à de fortes oppositions, particulièrement lorsqu'elle implique une intervention active de l'État. Un autre problème qui retiendra notre attention est celui de l'exercice du pouvoir exécutif dans le domaine des relations extérieures. Depuis quelques années, les provinces sont de plus en plus actives sur la scène internationale, ce qui ne va pas sans soulever certaines inquiétudes au niveau fédéral. De ce problème de représentation extérieure, nous passons à une question qui demeure encore fondamentale pour l'avenir du Canada, à savoir celle du statut du Québec dans la Confédération. Toujours sur le plan des arrangements constitutionnels, nous terminerons cette dernière section du programme de recherche en droit par une étude de la nouvelle formule d'amendement. Sur la base des diverses suggestions de modifications constitutionnelles qui auront pu être formulées dans l'ensemble du programme de recherche, nous chercherons à déterminer dans quelle mesure cette formule d'amendement freine ou facilite l'adaptation constitutionnelle.

Chacune des sections de recherche précédemment décrite fera l'objet d'une synthèse dans laquelle il sera également tenu compte des recherches entreprises dans les autres secteurs.

Le droit, la société et l'économie

Coordonnatrice : Andrée Lajoie, Université de Montréal

Cette première section du programme de recherche se veut à la fois une introduction et un cadre historique pour le reste du programme de recherche en droit. Nous voulons souligner les liens juridiques entre l'État, la société et l'économie et montrer l'influence du droit sur la société canadienne. Les limites et les possibilités du droit, instrument d'application des politiques gouvernementales, devraient ainsi s'en trouver précisées.

Une première étude élabore un cadre d'analyse pour comprendre le rôle du droit en tant qu'instrument d'intervention de l'État. Elle est suivie d'une série d'études qui rendent compte de l'évolution du droit dans différents secteurs depuis 1945. Chacune souligne les développements marquants qui sont apparus pendant cette période et s'efforce de situer le droit dans son contexte social, économique et politique.

Il nous semble en effet que l'évolution du droit, le développement de l'État et les changement sociaux sont intimement reliés. Produit d'un rapport de force dont il modifie les termes au moment même où il le cristallise, le droit sert en effet d'arme dans la lutte qui se continue toujours au-delà de l'étape qu'il représente. Il fixe, le temps d'une pause, des rapports sociaux dont la dynamique n'est pas épuisée pour autant mais s'en trouve modifiée. C'est cet aller-retour entre intervention étatique et production du droit qui sera évalué.

Les conclusions de ces études devraient nous permettre de mieux apprécier un des problèmes les plus fondamentaux qui se pose à la Commission, celui du rôle de l'État dans la société canadienne; car s'interroger sur le rôle de l'État, c'est indirectement s'interroger sur le rôle du droit.

Voici les études entreprises au sein de ce module :

- la loi : instrument de l'intervention de l'État ;
- l'idéologie constitutionnelle et le langage juridique : une étude comparative des propositions constitutionnelles faites au Canada depuis 1960 ;
- la création des tribunaux administratifs ;
- l'expansion des sociétés de la Couronne ;
- l'élaboration des règlements ;
- la Cour suprême du Canada : dernier arbitre des conflits d'ordre économique ;
- la Cour suprême du Canada : dernier arbitre des conflits d'ordre social ;
- la Cour suprême du Canada : dernier arbitre des conflits d'ordre politique ;
- l'évolution du droit du travail ;
- l'évolution de la négociation collective ;
- l'élaboration de la législation sociale au Canada ;
- l'élaboration du droit de la famille ;
- l'élaboration de la législation sur la protection du consommateur ;
- l'élaboration du droit urbain ;
- la protection de l'environnement ;
- le droit et les changements technologiques ;
- les sociétés privées et l'intérêt public ;
- les valeurs fondamentales et le système juridique canadien ; et
- l'État, le droit et la société.

L'environnement juridique international

Coordonnateur : John J. Quinn, Osgoode Hall Law School, Université York

Le dynamisme, la stabilité et l'accessibilité des marchés internationaux influeront sur l'avenir économique du Canada. Le commerce international et la circulation des capitaux ne dépendent pas que de l'évolution des coûts de

production et de la demande, mais subissent également les effets des politiques nationales qui réglementent, directement ou indirectement, l'importation et l'exportation de biens, de services et de capitaux.

Au cours des 35 dernières années, les grands pays industrialisés se sont dotés d'un cadre juridique international pour harmoniser et coordonner leurs politiques de commerce et d'investissement. Les premiers éléments de ce cadre général, dont le fameux Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ont été mis en place à la fin des années 1940 pour faciliter la réduction des tarifs. Les ententes déjà existantes ont été élargies au cours des années 1960 et 1970 pour régir certaines barrières "non tarifaires" au commerce. Outre le GATT, des institutions internationales, dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi que de nombreuses ententes portant sur des questions précises, cherchent à réglementer un large éventail de transactions et d'activités dont la portée dépasse les frontières d'un pays, comme l'investissement étranger direct, l'exploitation des ressources marines et les transferts technologiques.

Ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est de connaître l'influence sur l'avenir économique du Canada du cadre juridique régissant les relations économiques internationales. Celui-ci déterminera en effet l'accès du Canada aux marchés étrangers et imposera également des limites dont le Canada devra tenir compte dans ses choix de politiques commerciale et industrielle.

Tel est l'objet de ce premier volet de nos recherches qui se penche sur la structure constitutionnelle du système juridique international actuel et l'évolution probable de ses règles et de ses procédures. Quant au deuxième, il porte sur des aspects précis de l'activité économique internationale dont on soupçonne l'importance pour le développement économique du Canada. Après un examen des institutions et des règles juridiques qui régissent ces différents aspects de l'activité économique, nous nous efforçons d'évaluer leurs répercussions sur la politique économique du Canada. Finalement, le dernier volet analyse les structures juridiques actuelles qui président à l'élaboration de la politique économique extérieure du Canada afin d'identifier les grandes orientations qui s'offrent à nous à cet égard et d'évaluer l'influence de l'évolution du cadre juridique international sur ces choix.

Le premier groupe d'études analyse les structures institutionnelles qui encadrent les relations économiques internationales du Canada. Depuis la fin des années 1940, le commerce international des biens est chapeauté par le GATT. Le principe fondamental du GATT est celui de la non-discrimination, qui a favorisé une approche multilatérale l'élaboration et la mise en application du droit économique international. Quoique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale le GATT ait permis de faire reculer le protectionnisme, son efficacité a fait l'objet de critiques et son utilité future pour favoriser le développement économique du Canada est de plus en plus mise en doute.

Notre recherche évalue les accords du GATT d'un point de vue canadien. Elle examine également d'autres cadres juridiques pour la conduite des relations économiques internationales du Canada. Ainsi, une possibilité serait de créer une zone de libre-échange nord-américaine tandis qu'une autre consisterait à rechercher la conclusion d'ententes bilatérales avec des pays en

voie de développement. Quelle que soit la voie retenue, il nous faudra examiner avec soin la compatibilité économique et juridique de ces ententes commerciales avec le système du GATT. Il faut donc se demander prioritairement si les intérêts du Canada résident davantage dans une réforme du GATT ou dans la conclusion de nouvelles ententes internationales. Quatre groupes d'études s'intéressent à ces questions :

- le Canada et le GATT : les perspective après le Tokyo Round ;
- les relations canado-américaines : une analyse des accords de libre-échange ;
- les relations canado-américaines : l'élaboration de relations bilatérales ; et
- le Canada et le nouvel ordre économique international.

Nous procédons également à l'analyse du cadre juridique international à partir d'une perspective sectorielle. Les accords du GATT entendent réglementer les politiques nationales du commerce des marchandises mais n'ont que peu d'effet sur celui des produits de base. Ils ne touchent pas non plus à de nombreux autres secteurs de l'activité économique internationale qui auront un poids croissant dans l'avenir économique du Canada. On pense notamment au commerce des services qui couvre de plus en plus la transmission de différents types de renseignements ; la circulation internationale des capitaux, y compris la réglementation des investissements étrangers directs et la conduite des entreprises multinationales ; l'exploitation des ressources marines, et le transfert de technologie. Notre recherche est centrée sur plusieurs questions. Quelles sont les règles et les procédures qui se sont dévéloppées afin de régir l'activité économique des secteurs assujettis au GATT et de ceux régis par des ententes juridiques moins formelles et moins englobantes ? Quelles sont les opportunités ou les contraintes relatives au développement économique du Canada qui découlent des règles et des institutions spécifiques à chacun de ces secteurs ? Quelles sont les nouvelles mesures d'ordre juridique que les décideurs canadiens devraient adopter quant à chacun de ces secteurs ? Les études de ce groupe portent sur :

- le commerce international des services ;
- l'investissement direct étranger au Canada et le droit international ;
- le commerce des marchandises : les aspects juridiques internes et externes des mesures protectionnistes ;
- le transfert de technologie et la propriété industrielle : les aspects internationaux ; et
- le Canada et le nouveau droit international de la mer. L'évolution du GATT et des autres ententes sectorielles ou régionales aura des conséquences importantes sur la structure des institutions canadiennes qui élaborent et mettent en oeuvre la politique économique du pays. Les normes internationales qui gouvernent les relations économiques extérieures exerceront une très grande influence sur nos choix politiques. La synthèse du coordonnateur de ce module passera en revue les choix fondamentaux qui s'offrent au Canada quant à la structure des institutions nationales qui déterminent les relations économiques internationales du Canada. Ce travail se fera d'ailleurs en étroite collaboration avec les chercheurs des sections "Économie" et "Institutions". L'étude s'intitule :
- l'environnement juridique international.

L'union économique canadienne

Coordonateur : Mark Krasnick, Victoria, Colombie-Britannique

Le débat en cours sur l'union économique soulève à nouveau des questions fondamentales qui demeurent encore sans réponse. À cet égard, le mandat impose aux commissaires de s'attacher à l'esprit de la Constitution tout autant qu'à son fonctionnement.

Ce module du programme de recherche aborde deux volets de la Constitution : l'un qui établit l'union économique et un autre qui définit le partage des pouvoirs. Il serait évidemment possible d'étudier l'union économique en se contentant d'analyser les entraves existantes imposées par les gouvernements et leurs conséquences financières sur le pays. Ces entraves ne sont cependant qu'une partie du problème. Nous devons aussi tenter de discerner quels autres obstacles les gouvernements pourraient mettre en place dans le cadre des accords constitutionnels actuels. Quand nous aurons décrit la situation actuelle, puis son évolution possible, nous nous attacherons à définir ce qu'elle devrait être.

Nos travaux se concentrent sur toute une gamme de questions qui sont apparues dans le cadre du débat sur l'union économique. Comment se définit l'union économique canadienne ? Comment se compare-t-elle à celles d'autres pays ? L'union économique dans laquelle nous évoluons engendre-telle des problèmes sérieux ? Si oui, quelle est la nature de ces problèmes ? Comment pouvons-nous mesurer l'importance de ceux-ci et y apporter des correctifs ?

Il faut pousser plus avant l'étude de ces questions qui ont toutes une dimension juridique. Les résultats de cette analyse juridique devraient fournir des indications précieuses aux décideurs.

Les études que nous entreprenons se penchent également sur un certain nombre d'autres questions rattachées au partage des pourvoirs. Peut-on contourner les difficultés du partage des pouvoirs en ayant recours à des instruments qui ne sont pas de nature législative, comme le pouvoir exécutif et le pouvoir de dépenser, de taxer et d'acheter ? A-t-on recours, et si oui dans quelle mesure, à de tels moyens pour contourner le partage des pouvoirs ?

Nos travaux sont scindés en deux parties. La première se penche sur le concept d'une union économique, tandis que la seconde examine plus précisément les questions soulevées par l'union économique canadienne.

La première partie traite de l'union économique dans le cadre de diverses juridictions. Deux types d'unions sont ainsi abordés : les unions économiques de nature fédérale, comme celles du Canada, des États-Unis, de l'Australie et de l'Allemagne qui sont définies et protégées à des degrés divers par la constitution des États, et les unions économiques supranationales, définies dans les traités, comme la Communauté économique européene. L'étude de cette partie s'intitule :

- le concept d'union économique

La seconde partie se consacre à une analyse juridique détaillée de l'union économique canadienne. C'est ainsi que sont examinés successivement les problèmes relatifs à la libre circulation des biens, des personnes et du capital puis ceux découlant de l'harmonisation des politiques économiques des

différents gouvernements. Nous nous penchons, à cet égard, sur diverses méthodes permettant de réaliser une certaine harmonisation, comme par exemple des accords du type du GATT. Les études sont:

- la libre circulation des biens ;
- la libre circulation des personnes et des services ;
- la libre circulation du capital ;
- la politique commerciale extérieure ;
- la politique sociale ;
- la politique fiscale ;
- la politique des ressources énergétiques et naturelles ;
- les politiques des transports et des télécommunications ;
- la politique de la main-d'oeuvre ;
- la politique de développement industriel et régional ;
- la politique des pêches ;
- la politique municipale ; et
- les mécanismes d'harmonisation des politiques.

L'harmonisation des législations provinciales

Coordonnateur : Ronald C.C. Cuming, Université de la Saskatchewan

Nous admettons dès le départ, dans ce module, que le terme "harmonisation" cache une réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Nous croyons donc qu'il est important de préciser ce qu'il recouvre en général.

L'harmonisation peut n'être rien d'autre qu'un ensemble de règles ou de méthodes conçues pour régler les conflits de juridiction quand deux systèmes de droit, ou plus, interviennent dans le règlement d'un différend. À cet égard, les législations provinciales canadiennes sont en harmonie puisque nous disposons d'un ensemble de règles traitant spécialement des conflits et éliminant pour l'essentiel les différends qui pourraient survenir entre les différentes juridictions canadiennes. Cela ne signifie pas cependant que les droits reconnus par la législation d'un province sont nécessairement exécutoires dans une autre.

L'harmonisation peut également avoir pour but d'amenuiser les différences d'approche retenues par plusieurs juridictions relativement à la réglementation d'un même type d'activité. Ici, l'on peut prétendre que l'harmonisation est réussie si les lois des provinces canadiennes utilisent pour l'essentiel la même approche de la réglementation d'une même activité. Les personnes exerçant leurs activités sous plusieurs juridictions sont alors assurées que les concepts de base sous-tendant les diverses législations dont elles relèvent sont les mêmes.

En franchissant encore un pas, l'harmonisation implique une uniformité législative. Cela signifierait que chacune des provinces adopterait une législation identique, ou presque, à celle en vigueur dans les autres provinces. D'un point de vue absolu, l'harmonisation par l'uniformité impliquerait plus que l'uniformité législative ; elle engloberait également l'uniformité institutionnelle. En d'autres termes, il y aurait non seulement une uniformité des lois

provinciales, mais aussi des corps publics et des organismes provinciaux qui administrent les lois. Ceux-ci auraient un fonctionnement uniforme à travers tout le pays.

Nous considérons ici que l'harmonisation dépasse le niveau élémentaire d'un ensemble de règles efficaces pour régler les conflits. Cette harmonisation peut même, dans certains cas, se rapprocher du concept absolu, en particulier si elle est appliquée grâce à une législation fédérale. Toutefois, étant donné la structure sociale et politique du Canada, l'objectif d'harmonisation ne sera réalisable que dans la mesure où une uniformité complète n'est pas envisagée.

Il y a une autre dimension de l'harmonisation qui mérite de retenir l'attention. Si le titre de ce module, soit "L'harmonisation des législations provinciales," laisse entendre que l'intérêt porte uniquement sur les législations provinciales, il n'en reste pas moins que certaines études seraient incomplètes si on n'y abordait pas la question de l'harmonisation entre les législations fédérale et provinciales.

Il apparaît également nécessaire de décrire dans quelle mesure l'harmonisation existe dans les divers demaines du droit. De plus, il est important d'itentifier les efforts présentement déployés pour atteindre l'harmonisation et qui pourraient porter fruit dans un avenir rapproché. Les tendances ou tentatives en sens opposé font également partie de notre analyse.

Dans cette foulée, il est important d'évaluer jusqu'à quel point les juridictions canadiennes ont agi en harmonie au cours des diverses périodes du développement du Canada. Il est peut-être encore plus important de cerner avec précision les forces sociales et économiques qui, par le passé comme maintenant, vont dans le sens de l'harmonisation, ou s'y opposent, quant à chacun des domaines du droit.

Les tenants de l'uniformité voient les législateurs provinciaux et fédéral du Canada comme les équivalents contemporains des constructeurs de la tour de Babel. On ne peut pourtant pas ignorer les réalités du Canada. Ce pays est une confédération juridique et sociale et force est de reconnaître, en se penchant sur son histoire juridique, que l'uniformité stricte n'y a jamais été un thème dominant. Il incombe donc à tout partisan d'un haut degré d'harmonisation de faire la preuve que celle-ci est souhaitable dans le contexte canadien. Évidemment, il n'est pas possible d'harmoniser tous les aspects du droit, mais il demeure que peuvent exister des situations pour lesquelles les aspects négatifs de l'harmonisation constituent un prix acceptable en contrepartie des avantages qu'elle génère par ailleurs.

La marche logique à suivre est donc d'étudier attentivement chacun des domaines du droit pour déterminer, d'après son historique, sa structure et ses modalités de fonctionnement, s'il se prête bien à l'harmonisation ou s'il est préférable de le laisser évoluer en fonction des conditions locales. S'il s'avère qu'une harmonisation totale ou partielle d'un domaine particulier du droit est souhaitable et possible, il sera alors indispensable d'étudier les moyens permettant d'y parvenir. On devrait pouvoir se livrer à cette tâche sans se cantonner dans de pures spéculations. L'uniformité du droit n'est pas une idée nouvelle, pas plus qu'on ne manque d'exemples de diverses mesures utilisées pour l'atteindre dans plusieurs domaines du droit. Nous nous efforcerons, après

avoir évalué chacun des instruments dont on dispose pour réaliser cette harmonisation, d'identifier ceux qui conviennent le mieux à chacun des domaines étudiés.

Quoique le droit recouvre de nombreux domaines, chacun ayant ses particularités, il n'est pas possible dans le cadre d'une telle étude de tous les traiter de la façon décrite précédemment. Il a donc fallu en choisir un certain nombre, chacun ayant des caractéristiques différentes. Les secteurs retenus devraient permettre d'aborder une vaste gamme de questions ayant trait à l'harmonisation et de préciser davantage les approches permettant de réaliser un niveau optimal d'harmonisation. Nous espérons que les conclusions auxquelles nous parviendrons en les étudiant présenteront un intérêt pour les décideurs désireux d'harmoniser d'autres domaines du droit au Canada.

Les domaines retenus sont :

- les difficultés d'harmonisation au Canada ;
- le commerce des valeurs ;
- la sécurité des biens personnels ;
- la protection des consommateurs ; et
- l'éducation.

Les accords institutionnels et constitutionnels

Coordonnatrice : Clare F. Beckton, Université Dalhousie

L'existence de ce module est justifiée par le mandat même de la Commission qui demande de se pencher sur les ententes institutionnelles et constitutionnelles susceptibles de favoriser la liberté et le mieux-être des Canadiens. Ces travaux vont de pair avec ceux entrepris dans la section "Institutions". Afin d'éviter tout double emploi, nous accorderons ici moins d'importance aux institutions politiques comme le Sénat et la Chambre des communes qu'au système judiciaire canadien, à la Charte canadienne des droits et libertés, au pouvoir de conclure des traités, à la formule d'amendement et aux autres ententes conçues pour promouvoir un sentiment d'égalité entre tous les Canadiens, lesquels retiendront davantage notre attention.

Le système judiciaire joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de nos institutions et a des effets importants sur la liberté de chacun. Il n'est donc pas surprenant, dans un contexte où la notion de responsabilité a pris de l'importance, que se manifeste un intérêt renouvelé à l'égard de l'indépendance du système judiciaire telle qu'elle s'exprime dans le processus de nomination des juges. Notre première étude sur ce sujet examine la représentativité de la Cour suprême tandis qu'une seconde se penche sur la relation entre les cours supérieures dont les juges sont nommés par le pouvoir fédéral et les corps judiciaires et quasi-judiciaires créés ou mis sur pied par les provinces.

La Charte canadienne des droits et libertés impose des restrictions à la suprématie parlementaire en attribuant aux tribunaux le pouvoir de décider si certains choix de politiques consacrés par le législateur enfreignent tout droit garanti par celle-ci. La Charte impose également au législateur d'examiner la

législation et les programmes en vigueur pour s'assurer qu'ils respectent ces garanties. Les garanties d'égalité forcent à évaluer la structure de bon nombre de programmes tels ceux relatifs aux régimes de pensions, et à étudier l'interaction entre l'administration et les particuliers. D'autre part, les garanties linguistiques enchâssées dans la Charte requièrent maintenant que toutes les institutions nationales soient prêtes à satisfaire les besoins des Canadiens dans la langue officielle de leur choix et obligent également les provinces à fournir l'enseignement dans la langue de la minorité, là où le nombre le justifie. Non seulement la Charte empêche-t-elle toute enfreinte aux droits garantis, mais dans certains cas elle impose même de prendre des mesures destinées à les promouvoir.

Liée au débat linguistique la question du statut du Québec dans la Confédération soulève une problématique plus large quant au rôle de cette province comme point d'ancrage de la communauté francophone de l'ensemble du Canada et en ce qui concerne la protection de ses intérêts particuliers dans les domaines culturel et linguistique. Au niveau constitutionnel, il faut donc étudier toute une gamme de questions allant de la reconnaissance du droit de veto au Québec pour les amendements constitutionnels dans le domaine de la culture et de l'éducation jusqu'aux propositions voulant que des ententes spéciales soient conclues dans des domaines précis comme ceux de l'immigration et des affaires extérieures.

Une étude sera consacrée à la capacité du Canada de participer pleinement aux affaires internationales tout en tenant compte du désir manifesté par les provinces d'agir sur le même plan. Enfin, une recherche traitera de l'amendement constitutionnel comme mécanisme permettant d'atteindre les objectifs de politique proposés ailleurs dans le cadre du programme de recherche. Les études spécifiques de ce module sont :

- la Charte des droits et libertés ;
- le pouvoir de conclure des traités au Canada ;
- le système judiciaire ;
- la Cour suprême du Canada ;
- les programmes d'action positive ;
- les droits linguistiques ;
- le statut du Québec dans la Confédération ; et
- la formule d'amendement.

Conclusions

V Conclusions

Notre programme de recherche, l'un des plus importants jamais entrepris au Canada, est maintenant établi. Comme l'indique ce rapport d'étape, des études sur toutes les grandes questions soulevées par le mandat de la Commission sont en voie de réalisation. Il est cependant possible que, les travaux avançant, la Commission procède à quelques recherches additionnelles afin de combler des vides qui pourraient se manifester dans le programme de recherche ainsi que pour satisfaire aux demandes des commissaires dans la perspective de la préparation de leur rapport.

La première série d'audiences publiques est maintenant terminée. Nos chercheurs disposent donc, pour préparer leurs études, de la vaste gamme de renseignements et d'analyses contenus dans les mémoires que nous avons reçus. L'ampleur et l'importance de ces travaux de recherche, ainsi que le processus de consultation, fourniront aux commissaires l'information nécessaire pour aborder l'étude des problèmes délicats auxquels le Canada est confronté.

Comme nous l'avons déjà dit, même si le programme de recherche est scindé en trois sections, l'interdépendance entre les aspects économiques, politiques et constitutionnels du mandat retient tout particulièrement l'attention de nos chercheurs. Les efforts d'intégration de ces trois sections seront de plus en plus manifestes au cours de l'été et de l'automne 1984. Alors qu'ils étudient pour la plupart une question ou un problème bien précis d'un angle différent, les chercheurs pourront, grâce à toute une série de symposiums, de séminaires et d'autres échanges moins formels, réagir aux conclusions et aux recommandations de leurs collègues.

L'ensemble du programme de recherche vise deux objectifs interdépendants : la préparation du rapport et la production de travaux de recherche qui lui serviront de complément. Les commissaires disposeront des résultats des travaux de recherche dans les mois à venir et ce sera pour eux une source importante de renseignements et d'analyses pour la rédaction du rapport final. Les chercheurs, l'équipe de rédaction, et d'autres membres du personnel travailleront de concert avec eux à la rédaction de ce document.

Chaque étude sera soumise à l'évaluation rigoureuse des collègues avant d'être publiée. Outre cette évaluation externe, ces documents seront également soumis à une analyse serrée lors des réunions du groupe consultatif de recherche. Les 19 modules qui composent les trois sections de recherche verront leurs travaux examinés par ces groupes d'experts provenant du milieu de la recherche et des praticiens des secteurs public et privé. La plupart de ces recherches devront subir au moins une et parfois plusieurs révisions tenant compte des suggestions émises lors du processus d'évaluation. Les documents qui ne répondront pas à des normes élevées de qualité ne seront pas publiés. Tous les documents rédigés pour le compte de la Commission seront cependant déposés aux Archives publiques du Canada.

Les documents qui franchiront avec succès les étapes de la sélection seront publiés dans une série de volumes. Ceux-ci seront destinés non seulement aux décideurs et aux autres chercheurs, mais aussi à toute personne manifestant un intérêt à ces questions. Nous nous efforçons de rédiger les textes aussi clairement que possible, en limitant autant que possible l'utilisation du jargon technique sans pour autant minimiser la complexité des sujets traités.

Nous voulons produire des documents qui continueront à être utiles aux Canadiens au cours des années à venir. Nos travaux ne s'attardent pas à des questions éphémères. Ils portent en vérité sur des questions fondamentales et toujours présentes qui affecteront l'avenir de générations de Canadiens. Nous espérons que notre programme de publication sera complet et qu'il présentera un grand intérêt. Ce sera une partie du legs de la Commission à tous les Canadiens.

Annexe A

Le Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du très honorable Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, faisant valoir:

que le Canada est un pays aux possibilités quasi illimitées, qui s'est engagé à assurer l'avancement économique et social de ses habitants, à réduire les disparités économiques et fiscales entre ses diverses régions et à répartir équitablement les avantages et les fardeaux du développement national;

que l'économie mondiale connaît des changements importants, surtout en ce qui concerne l'activité industrielle, l'utilisation des ressources naturelles, le mouvement des capitaux au sein d'un même pays et entre États, changements qui auront des répercussions importantes pour le Canada;

que les rapports économiques actuels entre pays, et entre individus et groupes d'un même pays, se caractérisent par une interdépendance accrue en même temps qu'une intensification de la concurrence;

que, pour relever le défi du changement au niveau national aussi bien qu'international, afin de réaliser les potentialités du Canada et d'assurer le bien-être économique et social de tous ses habitants, il importe de mieux comprendre les aspirations des diverses régions, de coordonner davantage les initiatives des différents échelons de gouvernement et de susciter plus d'appui pour l'union économique canadienne:

À ces causes, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que l'honorable Donald Stovel Macdonald et toute autre personne pouvant être désignée à l'occasion soient nommés commissaires en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes et chargés d'enquêter et de faire rapport sur les possibilités, perspectives et défis économiques à long terme qui se dessinent pour la fédération canadienne et ses diverses régions, et sur l'incidence de ces perspectives et défis sur les institutions économiques et gouvernementales et sur la gestion des affaires économiques du Canada.

Le Comité recommande en outre que les commissaires se penchent sur les questions ci-après et fassent rapport à leur sujet:

a) les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter, y compris les aspects suivants:
   - les tendances des besoins et de la situation du marché du travail;
   - les faits nouveaux touchant l'offre de matières premières, sources d'énergie comprises;
   - les besoins de capitaux et la structure des coûts dans un monde caractérisé par une vive concurrence, une technologie avancée et une forte interdépendance;
   - les tendances qui se manifestent aux chapitres de la productivité, du niveau de vie et du progrès social;
   - l'adaptation et la croissance du secteur industriel;

- les possibilités et les contraintes du développement économique régional dans un cadre économique national;
- l'intégrité de l'union économique canadienne, du double point de vue de l'unité du Canada et de la possibilité, pour tous les Canadiens, d'avoir part à la prospérité économique au fur et à mesure de son accroissement;

b) les aménagements institutionnels et constitutionnels propres à promouvoir la liberté et le bien-être des citoyens canadiens en même temps que le maintien d'une économie forte et concurrentielle, y compris les aspects suivants:
- les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les autres groupes qui composent la société canadienne;
- la répartition opportune des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents niveaux de gouvernements et d'administrations;
- les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions et à favoriser l'expansion de l'union économique canadienne.

De plus, le Comité recommande qu'au cours de leur enquête et au moment de rédiger leur rapport, les commissaires aient à l'esprit les principes suivants:

a) l'économie canadienne repose sur l'initiative et la productivité de chaque Canadien, dans un contexte où se complètent les activités des secteurs public et privé, et qui reflète les valeurs traditionnelles de notre société;

b) la politique économique doit être examinée du point de vue de ses rapports avec l'indépendance politique et économique du Canada et avec les aspirations plus générales de ses habitants, celles-ci devant être reflétées dans les responsabilités des gouvernements;

c) la gestion de l'économie du pays, la croissance économique équilibrée de ses différentes régions et la réduction des disparités fiscales entre les provinces sont essentiellement des responsabilités fédérales; les provinces ont pour leur part des charges importantes en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique économique et sociale;

d) le rapport devra tenir compte de l'esprit de la Constitution canadienne, s'y conformer, et s'appuyer sur l'hypothèse que la structure fédérale canadienne ne s'écartera pas sensiblement de ce qu'elle est à l'heure actuelle.

Le Comité recommande en outre que les commissaires:

1. reçoivent l'ordre de consulter, dans le cadre de leur enquête, tous les gouvernements provinciaux et administrations territoriales ainsi que les Canadiens intéressés de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays;
2. soient autorisés à créer les comités consultatifs de Canadiens éminents que pourra nécessiter, selon eux, l'examen de l'un ou l'autre aspect de leur mandat;
3. aient le pouvoir d'adopter la procédure et les méthodes qu'ils jugeront nécessaires à la poursuite de leur enquête;
4. puissent compter, au besoin, sur la collaboration des fonctionnaires et employés des ministères et organismes du gouvernement du Canada, en particulier pour l'accès à la documentation;
5. soient autorisés à siéger aux moments et aux endroits voulus au Canada;

6. soient autorisés à exercer tous les pouvoirs que leur confère l'article 11 de la Loi sur les enquêtes;
7. soient autorisés à retenir les services d'employés de soutien et de conseillers techniques, avocats compris, qu'ils jugeront nécessaires à la poursuite de leur enquête et à leur verser la rémunération et les indemnités de frais qu'approuvera le Conseil du Trésor;
8. soient autorisés à louer, avec le concours du ministère des Travaux publics, les bureaux ainsi que les salles et installations d'audiences qu'ils jugeront nécessaires à leur enquête, ce à des loyers conformes aux lignes directrices dudit ministère à cet égard;
9. soient autorisés à publier des études spéciales lorsque ce sera à propos;
10. reçoivent l'ordre de faire rapport au Gouverneur en conseil dans un délai raisonnable, celui-ci ne devant pas dépasser trois années à compter du moment présent;
11. reçoivent l'ordre de remettre leurs dossiers à l'archiviste fédéral aussitôt que possible après la conclusion de leurs travaux.

Le Comité recommande enfin que l'honorable Donald Stovel Macdonald soit nommé président de la Commission.

5 novembre 1982

Appendice B

L'organisation de la recherche

Président
L'honorable Donald S. Macdonald

Commissaires

Clarence Barber
Albert A. Breton
E. Gérard Docquier
William M. Hamilton
John R. Messer
Angela Cantwell Peters
Laurent Picard
Michel Robert
Daryl Kenneth Seaman
Thomas Shoyama
Jean Casselman-Wadds
Catherine T. Wallace

Directeur exécutif
J. Gerald Godsoe

Économie
Directeur
David C. Smith

Attachée de direction et directrice adjointe
I. Lilla Connidis

Coordonnateurs
Pierre Fortin
David Laidler
Donald G. McFetridge
Kenneth Norrie
Craig Riddell
John Sargent
François Vaillancourt
John Whalley

Agents de recherche
Mireille Éthier
Roderick Hill
Douglas S. Green

Auxiliaire administrative
Donna Stebbing

Institutions
Directeur
Alan C. Cairns

Attachée de direction
Karen Jackson

Coordonnateurs
Peter Aucoin
Keith Banting
André Blais
Bruce Doern
Richard Simeon
Denis Stairs
Gilbert R. Winham

Coordonnatrice adjointe
Cynthia Williams

Droit et Constitution
Directeur
Ivan Bernier

Attaché de direction et administrateur du programme
Jacques J.M. Shore

Coordonnateurs
Clare F. Beckton
Ronald C.C. Cuming
Mark Krasnick
Andrée Lajoie
John J. Quinn

Coordonnateur-adjoint
A. Wayne MacKay

Recherchiste et adjoint administratif
Nicolas Roy